

GROUPE BKW

# Convocation à l'assemblée générale ordinaire 2022

2021



# Sommaire

4	Ordre du jour et propositions du conseil d'administration
6	Lettre aux actionnaires
8	Commentaire du résultat
21	Comptes du groupe BKW
27	Rapport de l'organe de révision
33	Comptes annuels de BKW SA
36	Rapport de l'organe de révision
39	Rapport de rémunération
54	Rapport de l'organe de révision
55	Profils des candidats au CA
57	Représentant indépendant et organe de révision
58	Informations sur l'organisation

# Chère actionnaire, Cher actionnaire,

Après que la pandémie de coronavirus nous a contraints ces deux dernières années à tenir l'assemblée générale de BKW SA par procuration, en l'absence des actionnaires, je me réjouis tout particulièrement de pouvoir vous inviter cette année à l'assemblée générale ordinaire de BKW SA au nom du conseil d'administration et de la direction du groupe.

**Lundi 16 mai 2022**

**Kursaal Bern, Kornhausstrasse 3, 3013 Berne**

**13h Ouverture des portes**

**14h Début de l'assemblée générale ordinaire**

**16h Apéritif dînatoire**

**18h Fin de l'événement**

Au cours de l'exercice 2021, BKW a réalisé un résultat dont nous pouvons être fiers. Le conseil d'administration peut ainsi vous proposer d'augmenter le dividende à CHF 2,60. Dans la foulée, l'année 2022 sera à nouveau marquée par de profonds changements: Suzanne Thoma s'apprête à quitter sa fonction de CEO après neuf années fructueuses. Hartmut Geldmacher, notre collègue de longue date au sein du conseil d'administration, a lui aussi décidé de ne plus présenter sa candidature cette année. Nous vous proposons d'élire Martin à Porta pour lui succéder. Le départ d'Hartmut Geldmacher modifiera également la composition du comité de rémunération et de nomination: nous suggérons l'élection de Rebecca Guntern parmi ses membres. Il est prévu qu'en ma qualité de président du conseil d'administration, je continue à siéger au comité de rémunération et de nomination, mais que Rebecca Guntern assume dorénavant la présidence de ce comité afin d'alléger ma charge de travail.

Avec cette brochure, vous trouverez l'ordre du jour ainsi que les différents passages du rapport de gestion 2021 directement en lien avec les points qui seront abordés lors de l'assemblée générale. Pour votre confort, un renvoi vers le document pertinent a en effet été ajouté à chaque point. Une consultation du rapport de gestion n'est dès lors plus nécessaire.

Quant aux détails relatifs à l'inscription à l'assemblée générale et au déroulement de celle-ci, ils figurent parmi les informations d'ordre organisationnel, en fin de brochure. Nous vous prions de bien vouloir vous inscrire à l'assemblée générale avant le 12 mai 2022. Merci beaucoup.

Meilleures salutations,



Roger Baillod  
Président du conseil d'administration

# Ordre du jour et propositions du conseil d'administration

## 1. Approbation du rapport annuel, des comptes du groupe et des comptes annuels 2021

Le conseil d'administration demande que soient approuvés le rapport annuel (pages 6 ss), les comptes du groupe (pages 21 ss) et les comptes annuels 2021 (pages 33 ss)

## 2. Vote consultatif sur le rapport de rémunération 2021

Le conseil d'administration propose à l'assemblée générale de prendre connaissance du rapport de rémunération 2021 (pages 39 ss) et de l'approuver.

## 3. Décharge du conseil d'administration et de la direction du groupe

Le conseil d'administration propose de donner décharge aux membres du conseil d'administration et de la direction du groupe pour l'exercice 2021.

## 4. Emploi du bénéfice au bilan 2021

Le conseil d'administration propose de répartir le bénéfice comme suit:

CHF	
Dividende de CHF 2,60 par action donnant droit à un dividende <sup>1</sup>	137 206 589
Report à nouveau	254 132 942
<b>Total</b>	<b>391 339 531</b>

<sup>1</sup> Aucun dividende n'est versé sur les actions propres détenues par BKW SA. Par conséquent, le nombre d'actions donnant droit à un dividende au moment de l'établissement des comptes annuels s'élève à 52 771 765. La dernière date de transaction donnant droit au dividende est le 17 mai. Dès le 18 mai 2022, les actions se négocient hors dividendes. Si toutes les actions donnaient droit à un dividende, son montant s'élèverait à CHF 137 280 000 et le report aux nouveaux comptes à CHF 254 059 531.

Sous réserve de l'approbation par l'assemblée générale, le dividende de CHF 2,60, soit CHF 1,69 net par action après déduction de l'impôt anticipé de 35 %, sera versé à partir du 20 mai 2022.

## 5. Approbation des rémunérations à verser aux membres du conseil d'administration et de la direction du groupe pour la période de rémunération 2022/2023

### a) Rémunération du conseil d'administration

Le conseil d'administration propose d'approuver le montant total maximal de 1,4 million de CHF pour les rémunérations du conseil d'administration pour le mandat 2022/2023.

### b) Rémunération de la direction du groupe

Le conseil d'administration propose d'approuver le montant total maximal de 9,8 millions de CHF pour les rémunérations de la direction du groupe pour l'exercice 2023 (=année calendaire).

## 6. Élections

### a) Conseil d'administration (cf. profils aux pages 55 ss)

Le conseil d'administration propose, pour la durée légale du prochain mandat, c'est-à-dire jusqu'à la clôture de l'assemblée générale ordinaire de 2023:

(I) de réélire individuellement au conseil d'administration les membres actuels suivants:

- Kurt Schär
- Roger Baillod
- Carole Ackermann
- Rebecca Guntern
- Petra Denk

(II) d'élire au conseil d'administration comme nouveau membre:

- Martin à Porta

### b) Président du conseil d'administration

Le conseil d'administration propose, pour la durée légale du prochain mandat, c'est-à-dire jusqu'à la clôture de l'assemblée générale ordinaire de 2023, de réélire Monsieur Roger Baillod comme président du conseil d'administration.

### c) Comité de rémunération et de nomination

Le conseil d'administration propose, pour la durée légale du prochain mandat, c'est-à-dire jusqu'à la clôture de l'assemblée générale ordinaire de 2023, d'élire individuellement au comité de rémunération et de nomination du conseil d'administration les membres suivants:

- Roger Baillod
- Andreas Rickenbacher
- Rebecca Guntern

### d) Représentant indépendant (p. 57)

Le conseil d'administration propose, pour la durée légale du prochain mandat, c'est-à-dire jusqu'à la clôture de l'assemblée générale ordinaire de 2023, de réélire Monsieur Andreas Byland, notaire, à Berne, en tant que représentant indépendant.

### e) Organe de révision (p. 57)

Le conseil d'administration propose de réélire la société Ernst & Young SA comme organe de révision pour l'exercice 2022.



Le rapport de gestion est disponible en ligne: [www.bkw.ch/rapportdegestion21](http://www.bkw.ch/rapportdegestion21)

## LETTRE AUX ACTIONNAIRES

# BKW a entamé sa prochaine phase de croissance avec force

Le modèle d'affaires du groupe BKW<sup>1</sup>, avec ses trois piliers Énergie, Réseaux et Prestations, a fait ses preuves au cours d'un exercice 2021 éprouvant. La croissance rentable de l'activité de services est particulièrement réjouissante. L'EBIT est certes légèrement inférieur à celui de l'exercice précédent en raison des remous qu'ont connus les marchés de l'énergie, mais dans l'ensemble, l'évolution des prix de l'électricité favorise la stratégie de croissance de BKW.

Chers actionnaires,  
Mesdames, Messieurs,

En 2021, le chiffre d'affaires de BKW a augmenté de 15 %, atteignant quelque 3,6 milliards de CHF. Il a notamment progressé dans les domaines d'activité Énergie et Prestations, qui contribuent au chiffre d'affaires du groupe à parts égales. Dans le domaine Prestations, le bénéfice opérationnel (EBIT) s'est également accru – plus sensiblement même que le chiffre d'affaires. L'activité Énergie, en revanche, a enregistré un recul de son EBIT par rapport à l'année précédente, ce qui s'explique en grande partie par la prolongation de la révision de la centrale nucléaire de Leibstadt (CNL). Étant donné que cette centrale est restée à l'arrêt un bon mois de plus que prévu, BKW a été contrainte de se procurer l'énergie déjà promise à la vente à un prix extrêmement élevé sur un marché de l'énergie en proie à de vives tensions. Sans cet imprévu, BKW aurait légèrement dépassé ses perspectives pour l'exercice 2021. Comme ces dernières années, l'activité Réseaux a apporté une contribution stable au chiffre d'affaires et à l'EBIT.

Les soubresauts qui ont secoué les marchés de l'énergie, en particulier fin 2020, début 2021, ont montré que BKW est à la hauteur des risques dans ce domaine. Grâce à sa stratégie articulée autour de trois piliers et de sa technique développée de gestion des risques, BKW maîtrise ce type de situation. Sa structure est solide et, au cours de l'exercice sous revue, elle a réussi à amorcer une nouvelle phase de croissance. Elle est appelée à progresser tant dans le secteur de l'énergie que dans les activités de services.

BKW a déjà posé les premiers jalons de cette stratégie de croissance: avec l'acquisition d'UMB, elle a franchi un pas important vers le renforcement de ses compétences informatiques dans un secteur à marge élevée. En achetant six parcs éoliens en France, d'une puissance installée dépassant 100 MW, elle a en outre étoffé son portefeuille d'installations de production d'énergies renouvelables. Les prix élevés de l'électricité seront également propices à la stratégie de croissance de BKW pour les prochaines années.

Depuis 2021, BKW participe au Pacte mondial des Nations Unies (UNGC). Dans le «Rapport de durabilité» intégré à son rapport de gestion 2021, BKW décrit pour la première fois son engagement global pour un développement durable. Elle y expose l'approche de gestion de l'entreprise, ainsi que les normes et les principes qu'elle respecte dans son travail de durabilité. Outre les dix principes de l'UNGC, les objectifs de développement durable de l'Agenda 2030 de l'ONU en font partie.

Le rapport présente les mesures prises par BKW pour intégrer en permanence les principes de l'UNGC dans sa stratégie, sa culture d'entreprise et ses activités quotidiennes. Il procure un aperçu complet, riche en chiffres et en exemples concrets, de la contribution de BKW à divers aspects des objectifs de l'ONU pour le développement durable. BKW dévoile par ailleurs les mesures et les projets qu'elle prévoit dans un futur proche. Le rapport sur la progression sera désormais publié chaque année.

## Ambition de croissance claire à l'horizon 2026

BKW a annoncé ses ambitions à l'occasion du Capital Markets Day fin octobre 2021. D'ici 2026, elle entend hisser son chiffre d'affaires à plus de

«Le modèle d'affaires solide, avec ses trois piliers Énergie, Réseaux et Prestations, a fait ses preuves au cours d'un exercice 2021 éprouvant.»

<sup>1</sup> Le groupe BKW englobe la société BKW SA et les autres sociétés du groupe. Pour faciliter la lecture, il est désigné ci-après par l'abréviation «BKW». Le nom de la société est précisé lorsqu'il est question de BKW SA ou de BKW Énergie SA.





4,5 milliards de CHF et son EBIT à plus de 700 millions de CHF. Étant donné les perspectives positives tant pour les activités de services que pour l'énergie, nous tablons sur un EBIT se situant entre 460 et 500 millions de CHF pour l'exercice 2022. Les actionnaires devraient également en récolter les fruits: nous proposons à l'assemblée générale une hausse des dividendes de 20 centimes, à CHF 2,60 par action.

Les incertitudes qui pèsent sur la conjoncture économique à cause du conflit en cours en Ukraine pourraient altérer notre résultat en 2022. BKW a bien cerné les risques inhérents à ce conflit sur le marché européen de l'énergie et les surveille en permanence. Grâce à sa bonne gestion des risques et à sa structure financière solide, elle a tous les atouts en main pour surmonter ces difficultés.

Nous remercions toutes les personnes qui nous aident à réussir: nos clients et clientes, nos fournisseurs et partenaires, nos actionnaires et, surtout, notre personnel, qui s'investit chaque jour pour notre entreprise. En cette période, nos pensées et notre sympathie vont toutefois aussi aux personnes touchées par le conflit en Ukraine.

Meilleures salutations,

Roger Baillod  
Président du conseil  
d'administration

Suzanne Thoma  
CEO

#### **Suzanne Thoma quitte le poste de CEO de BKW**

Suzanne Thoma quittera notre entreprise dans les prochains mois. Elle était arrivée au sein de BKW en 2010, en tant que cheffe du secteur d'activité Réseaux et membre de la direction du groupe, et elle était devenue CEO en 2013. Nous remercions Suzanne Thoma pour son engagement indéfectible et sa forte contribution à la réussite de BKW durant ces dernières années. Sous sa houlette, grâce à une stratégie clairvoyante, BKW est parvenue à largement compenser la baisse des prix de l'électricité, qui a été constante jusqu'en 2019. BKW a ainsi accru sa rentabilité et généré une valeur pour toutes les parties prenantes, notamment en créant de nombreux emplois hautement qualifiés en Suisse et à l'étranger. Les actionnaires en ont profité, car les dividendes n'ont cessé d'augmenter et la valeur de l'action a été multipliée par quatre. Nous souhaitons le plus grand succès à Suzanne Thoma dans sa nouvelle orientation professionnelle.

Roger Baillod, Président du conseil  
d'administration de BKW SA

## COMMENTAIRE DU RÉSULTAT

# Poursuite de la croissance

Au cours de l'exercice 2021, BKW a augmenté son chiffre d'affaires de 15% pour atteindre 3,6 milliards de CHF. Les deux domaines d'activité en croissance, Énergie et Prestations, ont largement contribué à cette progression. L'EBIT reste inférieur au chiffre corrigé de l'exercice précédent, ce qui s'explique en ce que la révision générale de la centrale nucléaire de Leibstadt (CNL) a duré plus longtemps que prévu. L'activité Énergie contribue donc plus faiblement à l'EBIT, tandis que les domaines Réseaux (+14%) et Prestations (+14%) y apportent une contribution plus élevée. Avec 395 millions de CHF, l'EBIT est inférieur de 9%, soit 41 millions de CHF, au chiffre corrigé de l'année dernière. Le bénéfice net, à 327 millions de CHF, s'établit 5% sous le résultat corrigé de l'exercice précédent.

**3,6**  
Chiffre d'affaires  
en milliards de CHF

**+15%**

## Hausse sensible du chiffre d'affaires dans les domaines en croissance Énergie et Prestations, stabilité dans l'activité Réseaux

Au cours de l'exercice 2021, tous les segments de BKW réussissent à augmenter leur chiffre d'affaires. C'est le domaine d'activité Énergie qui affiche la plus forte croissance (+27%), grâce au renchérissement de l'électricité et à l'accroissement du volume de production dans le secteur thermique. Avec une augmentation de 9% de son chiffre d'affaires, le domaine d'activité Presta-

tions engrange à nouveau un résultat solide, poursuivant sa trajectoire de croissance. En raison des températures un peu plus froides, le segment Réseaux enregistre des volumes de transit plus élevés et, dans ce sillage, un chiffre d'affaires en hausse de 2%. Dans l'ensemble, BKW augmente sa prestation globale de 15% à 3,6 milliards de CHF.

En millions de CHF	2020	Corrections <sup>1</sup>	2020 (comparable)	2021	Variation en %
Chiffre d'affaires	3 128,6	-38,7	3 089,9	3 554,0	15 %
Approvisionnement/transport d'énergie	-790,1		-790,1	-1 214,4	
Charges d'exploitation	-1 659,5		-1 659,5	-1 753,8	
<b>EBITDA</b>	<b>679,0</b>	<b>-38,7</b>	<b>640,3</b>	<b>585,8</b>	<b>-9 %</b>
Amortissements et dépréciations	-243,3		-243,3	-231,3	
Résultat des sociétés associées	39,0		39,0	40,4	
<b>EBIT</b>	<b>474,7</b>	<b>-38,7</b>	<b>436,0</b>	<b>394,9</b>	<b>-9 %</b>
Résultat financier hors variation de valeur des fonds d'État	-73,8		-73,8	-79,8	
Impôts sur le bénéfice hors ajustement de valeur des fonds d'État	-51,9	1,0	-50,9	-70,0	
<b>Bénéfice net opérationnel<sup>2</sup></b>	<b>349,0</b>	<b>-37,7</b>	<b>311,3</b>	<b>245,1</b>	<b>-21 %</b>
Ajustement de valeur des fonds d'État net d'impôts	33,4		33,4	82,3	
<b>Bénéfice net</b>	<b>382,4</b>	<b>-37,7</b>	<b>344,7</b>	<b>327,4</b>	<b>-5 %</b>

- 1 La correction du chiffre d'affaires 2020 concerne le dédommagement unique accordé à BKW par Swissgrid sur la base d'une décision de l'EICOM pour l'expropriation du réseau de distribution ayant eu lieu en 2013.
- 2 Le «Bénéfice net opérationnel» désigne le bénéfice net avant les revenus des fonds de désaffectation et de gestion de la Confédération et reflète mieux les performances opérationnelles que le bénéfice net déclaré, car les revenus de ces fonds ne reposent sur aucun fondement dans les opérations et BKW ne peut exercer aucune influence directe sur les décisions de placement de ces ressources.



### Coûts d'approvisionnement en énergie alourdis par la révision de la CNL et l'utilisation de centrales thermiques

Les charges d'approvisionnement en énergie et de transport d'énergie culminent à 1 214 millions de CHF, soit quelque 400 millions de CHF de plus que l'exercice précédent. Cette augmentation est due à l'allongement des heures de fonctionnement des centrales thermiques à combustibles et aux achats d'énergie de substitution accrus dus à la révision générale de la CNL.

### Coûts d'exploitation sous contrôle

Les coûts d'exploitation sont stables (-1%) dans l'activité organique. L'allègement des besoins en personnel lié à l'arrêt de la CNM, en conjonction avec d'autres gains d'efficacité dans des secteurs centraux, a conduit à une légère diminution de 19 millions de CHF. Dans le domaine d'activité Prestations, les coûts d'exploitation augmentent en revanche de quelque 94 millions de CHF par rapport à l'exercice précédent en raison du développement continu de ce segment et de l'embauche de personnel connexe. Au total, BKW emploie environ 10 750 collaborateurs à la fin 2021, dont 8 440 travaillent dans le domaine Prestations, 610 dans le domaine Réseaux et 930 dans le domaine Énergie. Si les effectifs restent relativement stables dans les segments Réseaux et Énergie, quelque 600 employés s'ajoutent dans le segment Prestations, dont la majorité ont rejoint BKW par le biais d'acquisitions.

### Résultat opérationnel solide grevé par l'allongement imprévu de la révision de la CNL

Sur le plan opérationnel, BKW réalise un résultat prometteur en 2021. L'EBIT ne suit toutefois pas le rythme de la croissance soutenue du chiffre d'affaires et perd 9% par rapport au résultat corrigé de l'exercice précédent, à 395 millions de CHF. L'année dernière, l'EBIT avait été dopé par l'indemnité unique d'un montant total de 39 millions de CHF versée par Swissgrid conformément aux décisions de l'EiCom.

Les domaines d'activité Prestations (+14%) et Réseaux (+14%) rehaussent leur résultat exceptionnel de façon disproportionnée par rapport au chiffre d'affaires, mais le domaine Énergie déplore un recul de 77 millions de CHF. Cette détérioration de l'EBIT est principalement imputable à la révision générale de la centrale nucléaire de Leibstadt (CNL). BKW détient une participation de 14,5% dans cette centrale et une part correspondante de l'énergie produite lui est octroyée. Au cours de l'exercice sous revue, la CNL a procédé à une révision générale, qui a dû être prolongée à deux reprises. En raison de ces imprévus, la centrale est finalement restée à l'arrêt plus d'un mois de plus que la durée planifiée à l'origine. Notamment à cause de cette indisponibilité inattendue, les achats d'énergie de remplacement ont engendré d'énormes coûts supplémentaires pour BKW, car ils ont dû s'effectuer sur un marché de l'énergie extrêmement tendu, à des prix allant jusqu'à 300 EUR par mégawattheure. Au total, la révision générale de la CNL ampute le résultat annuel 2021 de BKW d'environ 70 millions de CHF. Face aux turbulences qui ont secoué les marchés de l'énergie au quatrième trimestre, le négoce n'a en outre pas pu maintenir les excellents résultats de l'exercice précédent.

Le bénéfice net opérationnel, hors performance des Fonds d'État pour la désaffectation des centrales nucléaires et la gestion des déchets, clôture à 21% sous l'exercice précédent, à 245 millions de CHF. Le principal facteur réside dans les charges fiscales normalisées par rapport à l'exercice précédent (dissolution d'impôts différés à la suite de décisions de réduction des taux d'imposition). Grâce à la très bonne performance des placements dans le fonds de désaffectation et de gestion, le bénéfice net atteint 327 millions de CHF, soit seulement 5% de moins que le chiffre comparable de l'exercice précédent.

**10 750**  
collaboratrices et  
collaborateurs

**Funds from Operations solides, mais inférieurs aux valeurs record de l'exercice précédent**

En millions de CHF	2020	2021	Variation en %
<b>Funds from operations avant utilisation des provisions nucléaires</b>	<b>781,8</b>	<b>500,1</b>	<b>-36 %</b>
Funds from operations	649,1	377,3	-42 %
<b>Cash-flow résultant de l'activité d'exploitation avant utilisation des provisions nucléaires</b>	<b>662,2</b>	<b>136,9</b>	<b>-79 %</b>
- Paiements pour désaffectation et gestion des déchets	-132,7	-122,8	
Cash-flow résultant de l'activité d'exploitation	529,5	14,1	-97 %
<b>Cash-flow résultant de l'activité d'investissement avant remboursements des fonds d'État</b>	<b>-274,8</b>	<b>-279,0</b>	
+ Remboursements provenant des fonds de désaffectation et de gestion des déchets	86,5	53,7	
Cash-flow résultant de l'activité d'investissement	-188,3	-225,3	
<b>Cash-flow résultant de l'activité de financement</b>	<b>-197,0</b>	<b>328,2</b>	
Liquidités au 31.12.	1 036,0	1 047,0	1 %

Le tassement des Funds from operations avant utilisation des provisions nucléaires est provoqué par les volumes plus élevés d'achats d'énergie, les prix record de l'énergie au quatrième trimestre 2021 et la volatilité fortement accrue sur les marchés à terme.

La principale raison pour laquelle le cash-flow résultant de l'activité d'exploitation ne dépasse pas 14 millions de CHF a trait aux sûretés qui doivent être déposées auprès des bourses à cause des perturbations sur les marchés de l'énergie. La gestion des risques et des liquidités de BKW a fait ses preuves et les moyens nécessaires ont pu être réunis et mis à disposition en temps voulu. Le cash-flow résultant de l'activité de financement se situe par conséquent à 328 millions de CHF. Les liquidités s'élèvent à 1 047 millions de CHF à la fin de l'année, ce qui équivaut au niveau de l'exercice précédent. BKW dispose ainsi de réserves suffisantes pour surmonter les distorsions sur les marchés européens tendus de l'énergie et n'a pas dû mobiliser son crédit syndiqué de 250 millions de CHF.

Si les marchés se normalisent, les cash-drains inhérents aux dépôts de sûretés devraient être récupérés sous forme de cash-flow au premier semestre 2022, et les liquidités rassemblées à court terme démantelées sur la même période.

Pendant l'exercice 2021, BKW a investi environ 364 millions de CHF (contre 250 millions de CHF l'exercice précédent). Une fois de plus, les investissements peuvent donc être financés entièrement à partir des Funds from Operations réalisés. Environ deux tiers de ces investissements ont été consacrés à la croissance. En comparaison avec l'exercice précédent, marqué par la pandémie, BKW a ainsi plus que triplé ses investissements dans la croissance, qui sont passés de 62 millions de CHF à 212 millions de CHF. Sur cette somme, 153 millions de CHF ont été injectés dans l'activité de services, et 59 millions de CHF ont servi à la construction de petites centrales hydroélectriques et à des projets de réseaux de chaleur. Le tiers restant, dans les limites de 152 millions de CHF, a été affecté à l'entretien, les investissements d'entretien et de remplacement du réseau de distribution accaparant la majeure partie à hauteur de 115 millions de CHF.

**Situation des fonds propres et du financement: sécurité assurée et flexibilité opérationnelle**

En millions de CHF	2020	2021	Variation en %
Actifs circulants	2 191,5	4 354,5	99 %
Actifs immobilisés	7 236,6	7 725,6	7 %
Engagements à court terme	1 351,9	4 106,9	204 %
Engagements à long terme	4 086,8	3 746,9	-8 %
Fonds propres	3 989,4	4 226,3	6 %
<b>Total du bilan</b>	<b>9 428,1</b>	<b>12 080,1</b>	<b>28 %</b>

Le total du bilan affiche une hausse de 28% par rapport à l'exercice précédent, à 12,1 milliards de CHF, principalement due à l'évaluation des positions ouvertes sur dérivés énergétiques, liée à la date de clôture du bilan. Cette évaluation est exceptionnellement élevée en raison de l'augmentation des prix à court terme de l'électricité et des certificats d'émission de CO<sub>2</sub> dans les contrats d'achat aussi bien que de vente. En conjonction avec la levée de liquidités pour la fourniture de sûretés auprès des bourses, il en résulte une expansion du bilan de 2,7 milliards de CHF.

Les fonds propres gagnent 237 millions de CHF à la date de clôture du bilan. Toutefois, la part des fonds propres descend à 35,0% (exercice précédent: 42,3%) sous l'effet du total plus élevé du bilan.

En janvier, BKW a en outre placé un emprunt obligataire de 200 millions de CHF, d'une durée de deux ans et huit mois, sur la SIX Swiss Exchange pour financer sa stratégie de croissance. Cet emprunt a suscité un vif intérêt parmi les investisseurs et il a pu être conclu avec un coupon de 0%. La notation de BKW s'est à nouveau avérée avantageuse pour cette émission.

### Augmentation du dividende à CHF 2,60 par action

Sur la base du bénéfice net corrigé afin de tenir compte de la performance des fonds de désaffectation et de gestion des déchets, une augmentation du dividende de 8%, à CHF 2,60 par action, sera proposée à l'assemblée générale. Cela correspond à un taux de distribution d'environ 46% du bénéfice net corrigé, soit au milieu de la fourchette de 40 à 50% annoncée. L'augmentation répétée du dividende reflète la constance de la politique de BKW en matière de dividendes et les attentes positives du groupe pour l'avenir. Le rendement du dividende, qui s'élève à 2,2% sur la base du cours en vigueur à la fin de l'année, est légèrement inférieur à celui de l'exercice précédent (2,4%) en raison de la forte hausse du cours de l'action pendant l'exercice sous revue. Cumulé à cette hausse, cela donne un rendement global annuel des actions d'un niveau attrayant de 22% pour l'exercice 2021. La valeur de l'entreprise BKW est passée de 5,2 milliards de CHF à 6,3 milliards de CHF en 2021.

En CHF	2020	2021	Variation en %
Dividende	2,40	2,60	8%
Rendement global des actions	42,9%	22,4%	

### Perspectives

Dans ses estimations pour l'exercice 2022, BKW mise sur une poursuite de la trajectoire de croissance entamée et escompte un résultat d'exploitation opérationnel (sans les facteurs extraordinaires) dans une fourchette de 460 à 500 millions de CHF.

Les incertitudes qui pèsent sur la conjoncture économique à cause du conflit en cours en Ukraine pourraient altérer l'évolution de nos affaires en 2022. Nous avons bien cerné les risques inhérents à ce conflit sur le marché européen de l'énergie et nous les surveillons en permanence. Grâce à sa bonne gestion des risques et à sa structure financière solide, BKW a tous les atouts en main pour surmonter ces difficultés.

Les attentes relatives à l'évolution du résultat à l'horizon 2026 sont inchangées par rapport aux prévisions annoncées à l'occasion du Capital Markets Day d'octobre 2021. BKW prévoit de maintenir une croissance substantielle et rentable dans les prochaines années et d'atteindre un EBIT supérieur à 700 millions de CHF pour l'exercice 2026.

## Énergie: l'augmentation du chiffre d'affaires annulée au niveau de l'EBIT par l'effet négatif de la CNL

Le domaine Énergie met l'accent sur les opportunités et les défis inhérents à la transformation du marché de l'énergie. Il englobe la production, la vente ainsi que le négoce d'électricité, de certificats et de matières premières liées à l'énergie. Ce domaine s'étend aussi aux services destinés aux producteurs dans le solaire et l'éolien.

En millions de CHF	2020 <sup>1</sup>	2021	Variation en %
<b>Prestation globale</b>	<b>1 199,3</b>	<b>1 526,8</b>	<b>27 %</b>
Approvisionnement en énergie	-695,3	-1 116,8	
Charges d'exploitation	-226,2	-217,7	
<b>EBITDA</b>	<b>277,8</b>	<b>192,3</b>	<b>-31 %</b>
Amortissements et dépréciations	-76,9	-60,9	
Résultat des sociétés associées	16,2	8,3	
<b>EBIT</b>	<b>217,1</b>	<b>139,7</b>	<b>-36 %</b>
Nombre de collaborateurs	1 000	930	
Investissements	42	73	

1 Les services destinés aux producteurs dans le solaire et l'éolien sont affectés à partir de 2021 au segment Énergie, alors que ces activités relevaient auparavant du domaine Prestations. Les chiffres de l'exercice précédent ont été adaptés en conséquence. Ainsi, le chiffre d'affaires a été augmenté de 24,2 millions de CHF et l'EBIT réduit de 0,7 million de CHF pour 2020.

La prestation globale du domaine Énergie a progressé de 27% par rapport à l'exercice précédent, s'inscrivant à 1 527 millions de CHF. Cette augmentation est spécialement liée aux prix de l'électricité plus élevés, aux volumes de production accrus des centrales thermiques et aux volumes supérieurs mis en vente par rapport à l'exercice précédent. Dans l'approvisionnement de base, les ventes sont équivalentes à celles de l'exercice précédent, à 2,2 TWh. L'activité de distribution de l'électricité auprès des PME et des clients industriels a par contre poursuivi sa progression au cours de l'exercice sous revue, avec une hausse de 10% des volumes écoulés, à 5,5 TWh. BKW couvre ainsi près de 20% du marché libre en Suisse.

Les activités de négoce et de gestion ne sont pas parvenues à reproduire au cours de l'exercice sous revue l'excellent résultat de l'exercice précédent. Un cumul de facteurs a induit une agitation exceptionnelle sur les marchés de l'électricité, avec une volatilité extrême et une ascension marquée des prix au quatrième trimestre 2021. La situation y est beaucoup plus tendue que par le passé, car les capacités des centrales ont déjà diminué en Europe, et de nouvelles fermetures sont attendues. Les nouvelles installations

de production volatile ne peuvent couvrir qu'en partie les capacités d'énergie en ruban qui manquent de plus en plus. Par conséquent, le marché de l'électricité réagit à fleur de peau aux événements macroéconomiques et les soubresauts vont sans doute se multiplier. Le tout a pour effet que les comptes de résultats annuels donnent une image économiquement faussée de la couverture des risques liés aux prix de l'énergie, car l'évaluation des opérations de couverture en cours à la date de clôture du bilan produit une profonde discordance comptable. Par conséquent, BKW applique dorénavant aussi le Hedge Accounting, selon la norme IFRS 9, aux ventes d'énergie. Elle peut ainsi atténuer la discordance comptable causée par les prix instables de l'énergie et la volatilité substantielle et garantir la pertinence économique du compte de résultat consolidé.

Plusieurs éléments expliquent l'instabilité accrue des marchés en 2021. Les fluctuations sensibles des prix des certificats d'émission ont notamment joué un rôle. Durant les premiers mois de l'année, les projets de la Commission européenne de parvenir à la neutralité climatique dans l'Union d'ici 2050 ont suscité une vague de doutes et de spéculations, si bien que les prix des EUA ont plus que doublé. Au second semestre, la conjoncture

des marchés mondiaux du gaz, avec une pression à la hausse considérable, a fait varier fortement les prix (du gaz). Enfin, le quatrième trimestre a été marqué par la disponibilité (défaillante) des centrales nucléaires françaises. À la mi-décembre, la France a en effet mis à l'arrêt simultanément trois réacteurs d'une capacité totale de 6 GW, ce qui a propulsé les prix de l'électricité vers des sommets en l'espace de quelques jours.

En raison de la situation exceptionnelle des prix sur les marchés européens de l'énergie, les centrales thermiques ont été nettement plus mises à contribution qu'au cours de l'exercice précédent. Cela fait certes monter le chiffre d'affaires, mais comme les coûts des combustibles connaissent une ascension parallèle, l'effet sur l'EBIT est nul. Les volumes de production accrus des centrales thermiques (+900 GWh) constituent la principale raison des surcoûts de 60% dans l'approvisionnement en énergie. Au total, BKW a produit quelque 9 TWh d'énergie, comme pendant l'exercice précédent. La production des centrales et mini-centrales hydroélectriques a diminué (-200 GWh) à cause du temps sec, et les centrales éoliennes ont moins produit (-100 GWh) à cause de vents globalement moins intenses.

La durée plus longue que prévu de la révision générale de la CNL a également entraîné une

diminution de la production (-600 GWh), qui a des répercussions négatives sur les coûts d'approvisionnement, car l'énergie de substitution nécessaire a dû être achetée sur le marché à des prix élevés très défavorables. Le tout pénalise le résultat de BKW à hauteur d'environ 70 millions de CHF.

Les charges d'exploitation baissent de 4%. Cette réduction tient principalement à l'allègement des besoins en personnel lié à l'arrêt de la CNM, ainsi qu'à des gains d'efficacité.

**CNL: révision générale plus longue que prévue, pénalisant l'EBIT**

L'EBIT, qui s'élève à 140 millions de CHF, est sensiblement inférieur à celui de l'exercice précédent, qui avait enregistré un résultat de négoce exceptionnel. Les effets positifs produits par les prix de l'électricité garantis plus élevés par rapport à l'exercice précédent et par les charges d'exploitation moindres ont été engloutis au niveau de l'EBIT par les retombées négatives de la révision générale de la CNL. De plus, les activités de négoce et de gestion n'ont pas pu égaler leur excellent résultat de l'exercice précédent. Malgré sa solidité, le bilan est resté nettement inférieur à cause de l'évolution exceptionnelle des prix.

## Réseaux: contribution stable au résultat et poursuite d'investissements importants dans le renouvellement

Le domaine d'activité Réseaux construit, exploite et entretient le réseau de distribution appartenant au groupe. Ce réseau ne se limite pas à acheminer le courant de la centrale jusqu'aux consommateurs: il mesure également la production et la consommation, transforme la tension, surveille, analyse et gère les flux de charge et intègre des installations de production décentralisées telles que les installations photovoltaïques et éoliennes.

En millions de CHF	2020	Corrections <sup>1</sup>	2020 (comparable)	2021	Variation en %
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>566,8</b>	<b>38,7</b>	<b>528,1</b>	<b>539,8</b>	<b>2 %</b>
Charges du transport d'énergie	-95,0		-95,0	-98,2	
Charges d'exploitation	-192,2		-192,2	-187,1	
<b>EBITDA</b>	<b>279,6</b>	<b>38,7</b>	<b>240,9</b>	<b>254,5</b>	<b>6 %</b>
Amortissements et dépréciations	-89,7		-89,7	-88,7	
Résultat des sociétés associées	22,8		22,8	32,1	
<b>EBIT</b>	<b>212,7</b>	<b>38,7</b>	<b>174,0</b>	<b>197,9</b>	<b>14 %</b>
Nombre de collaborateurs	610			610	
Investissements	124			115	

1 La correction en 2020 concerne le dédommagement unique accordé à BKW par Swissgrid sur la base d'une décision de l'EiCom pour l'expropriation du réseau de distribution ayant eu lieu en 2013.

Le chiffre d'affaires du segment Réseaux, à 540 millions de CHF, a progressé de 2% par rapport au chiffre comparable de l'exercice précédent. Cette amélioration tient notamment aux volumes de transport plus élevés liés aux températures. Outre le temps relativement froid, l'embellie sur le plan de la pandémie de coronavirus se fait également ressentir favorablement. En 2020, la demande avait reculé en raison du confinement dans l'industrie en mars et avril. En 2021, la consommation s'est redressée dans tous les segments du réseau à la faveur de la normalisation de la situation sanitaire.

Les charges liées au transport d'énergie, qui comprennent notamment les frais facturés par Swissgrid, s'accroissent également à cause des volumes supérieurs transportés. En revanche, il a été possible de réduire légèrement les

charges d'exploitation grâce à de nouveaux gains d'efficacité.

L'augmentation du résultat des sociétés associées, à raison de 9 millions de CHF, résulte de l'ajustement d'évaluation opéré en 2021 pour les installations de réseau de transport transférées, qui a produit un effet positif, ainsi que de l'adaptation du résultat estimé de Swissgrid, que BKW rectifie toujours à la date de clôture du bilan, étant donné que les résultats financiers de Swissgrid ne sont disponibles qu'après l'établissement de nos comptes.

À 198 millions de CHF, le résultat d'exploitation opérationnel se bonifie par rapport à l'EBIT de 2020. Il est ainsi 14% plus élevé que l'exercice précédent, qui avait été marqué par la pandémie et le confinement, et retrouve la stabilité anticipée.

**Investissements toujours importants dans la rénovation constante du réseau de distribution**

Chaque année, BKW investit nettement plus de 100 millions de CHF pour garantir une exploitation sûre, efficiente et performante de son réseau de distribution. Pendant l'exercice sous revue, 115 millions de CHF y ont été consacrés. Les investissements actuels vont en priorité aux infrastructures du réseau dans l'Oberland bernois et dans le Seeland.

L'électrification croissante des secteurs des transports et du chauffage augmente la complexité et les coûts d'exploitation du réseau de distribution. Dans une grande zone de desserte interconnectée, une coordination étroite, la standardisation et l'automatisation permettent d'obtenir des gains d'efficacité considérables. C'est la raison pour laquelle AEK, onyx et BKW ont décidé d'unir leurs forces et d'exploiter ensemble leur réseau de distribution à partir de 2022. Les travaux préliminaires ont été menés à bien au cours de l'exercice sous revue.



## Prestations: trajectoire de croissance rentable

Le domaine d'activité Prestations englobe BKW Engineering (planification et conseil en ingénierie), BKW Building Solutions (technique du bâtiment) et BKW Infra Services (prestations pour réseaux d'énergie, d'eau et de télécommunication). Son réseau fort de sociétés spécialisées et ses propres compétences diversifiées font de BKW un fournisseur intéressant de services globaux.

En millions de CHF	2020 <sup>1</sup>	2021	Variation en %
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>1 405,5</b>	<b>1 526,7</b>	<b>9 %</b>
Charges d'exploitation	-1 265,2	-1 368,4	
<b>EBITDA</b>	<b>140,3</b>	<b>158,3</b>	<b>13 %</b>
Amortissements et dépréciations	-56,5	-62,8	
<b>EBIT</b>	<b>83,8</b>	<b>95,5</b>	<b>14 %</b>
Nombre de collaborateurs	7 820	8 440	
Investissements	63	159	

1 Les services destinés aux producteurs dans le solaire et l'éolien sont affectés à partir de 2021 au segment Énergie, alors que ces activités relevaient auparavant du domaine Prestations. Les chiffres de l'exercice précédent ont été adaptés en conséquence. Ainsi, le chiffre d'affaires a été réduit de 60 millions de CHF, et l'EBIT de 0,5 million de CHF, pour 2020. Le segment Prestations inclut donc les trois domaines de compétences Engineering, Infra Services et Building Solutions.

Durant l'exercice 2021, l'activité de services a poursuivi sa croissance. Le chiffre d'affaires a augmenté de 9% pour s'établir à 1527 millions de CHF. Chaque domaine de compétence a contribué à ce développement. Le réseau de services de BKW est à nouveau parvenu à se forger un positionnement fructueux sur le marché et à décrocher davantage de projets complexes.

BKW Engineering a augmenté à raison de 4% son chiffre d'affaires, qui atteint environ 400 millions de CHF. Chez BKW Infra Services, le chiffre d'affaires a augmenté de 12% pour s'établir lui aussi à environ 400 millions de CHF. Dans ce domaine d'activité, la croissance organique a été le moteur principal. La croissance a été notamment alimentée par l'excellent carnet de commandes de LTB pour la haute tension dans la construction routière en Allemagne. Enfin, BKW Building Solutions a augmenté de 9% son chiffre d'affaires, qui atteint environ 720 millions de CHF. Les départements de l'automation et des systèmes informatiques ont été fortement développés en 2021 au travers d'acquisitions ciblées.

En comparaison avec le chiffre d'affaires, l'EBIT enregistre une hausse plus que proportionnelle de 14% au cours de l'exercice sous revue, atteignant 96 millions de CHF. Durant l'exercice précédent, la pandémie de coronavirus avait exercé une influence négative sur le résultat de l'activité de services. Ce segment réussit en outre à augmenter sa marge par rapport au niveau d'avant la crise sanitaire, à 6,3%. Des structures organisationnelles optimisées et une harmonisation renforcée dans l'administration y ont nettement contribué. Hors coûts M&A et coûts d'intégration, la marge EBIT du domaine d'activité Prestations s'établit à environ 8%, dépassant de loin la moyenne du marché.

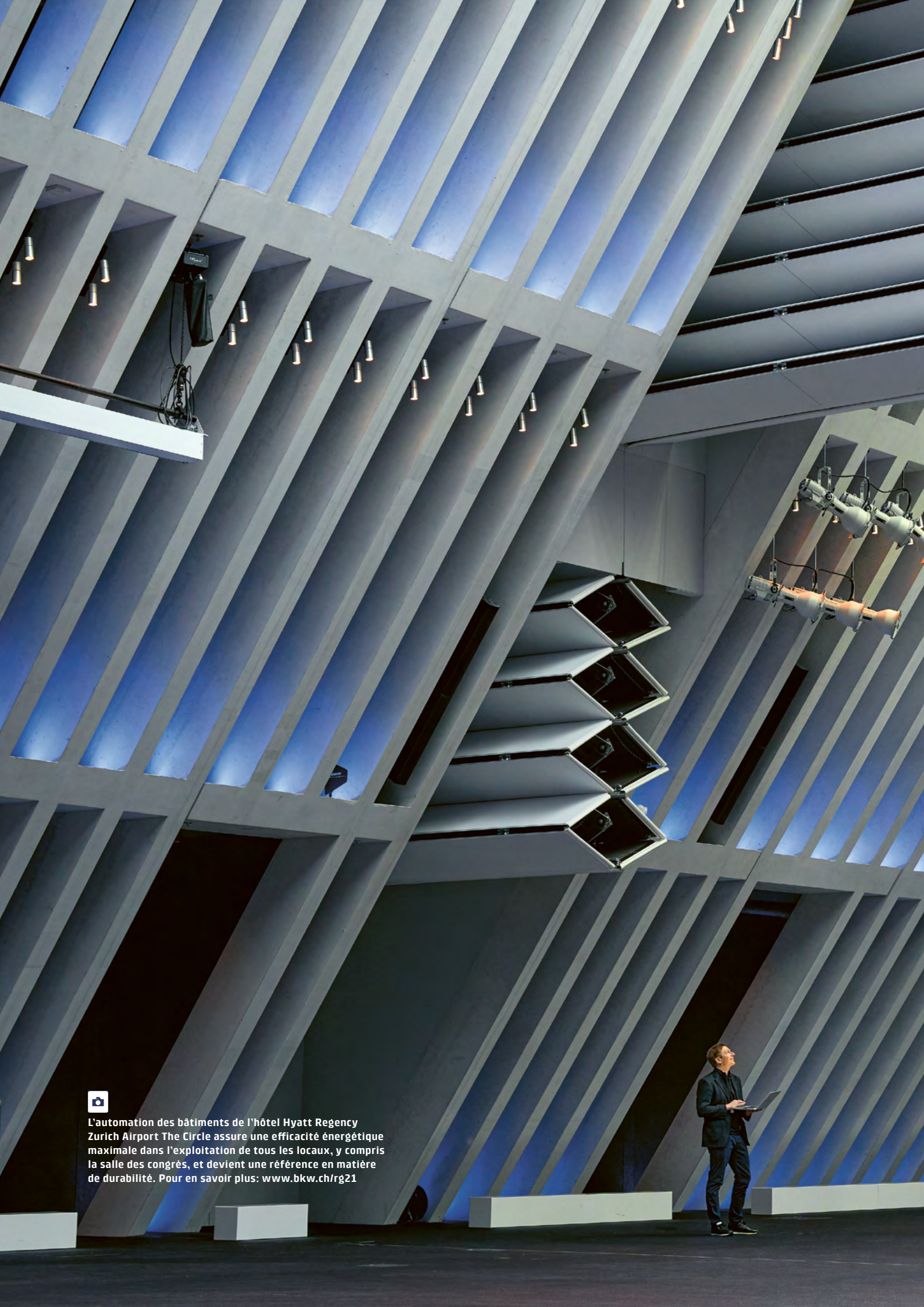
### Extension ciblée du réseau de compétences

Au cours de l'exercice 2021, BKW a consolidé son réseau d'ingénierie en Allemagne et acquis plusieurs sociétés, parmi lesquelles R&P Ruffert GmbH, dont l'activité se concentre sur la conception de structures porteuses. Par ces acquisitions, BKW Engineering étend les compétences de son réseau et renforce sa position face à la concurrence des leaders multidisciplinaires du marché.

Durant l'exercice sous revue, BKW Infra Services a franchi de nouvelles étapes dans son développement et renforcé sa position sur le marché en pleine croissance de la technique ferroviaire. Avec l'acquisition du groupe romand Duvoisin-Groux et d'Elbatech AG, elle conforte d'une part significativement sa présence en Suisse romande dans ses domaines d'activité habituels sur les marchés de l'énergie, des transports et des télécommunications; d'autre part, elle fait son entrée dans le marché en expansion des infrastructures ferroviaires avec la construction de caténaires. Elbatech AG, leader suisse des installations radio dans les tunnels, rejoint le réseau d'entreprises. BKW étend ainsi ses activités de technique ferroviaire en Suisse alémanique, ce qui la place aujourd'hui parmi les trois premières entreprises de ce secteur en Suisse.

Au cours de l'exercice sous revue, BKW Building Solutions a développé ses compétences dans un domaine d'avenir en pleine croissance et à la pointe de l'avance technologique: les réseaux informatiques et leur sécurité. En particulier avec le groupe UMB (signature en décembre 2021 et conclusion en février 2022), la division informatique de BKW Building Solutions deviendra un fournisseur d'informatique global pour ses clients et offrira dans toute la Suisse ainsi qu'en Europe des services de conseil en réseau, d'ingénierie et d'intégration, principalement pour des entreprises. Ses compétences en matière de ventilation et de climatisation ont par ailleurs été renforcées en Suisse romande par l'acquisition du groupe Aerovent.





L'automation des bâtiments de l'hôtel Hyatt Regency Zurich Airport The Circle assure une efficacité énergétique maximale dans l'exploitation de tous les locaux, y compris la salle des congrès, et devient une référence en matière de durabilité. Pour en savoir plus: [www.bkw.ch/rg21](http://www.bkw.ch/rg21)

GRUPE BKW

# Comptes du groupe BKW



# Compte de résultat consolidé

<b>En millions de CHF</b>	2020	2021
Chiffre d'affaires net	2 935,7	3 380,0
Prestations propres activées	73,9	75,6
Autres produits d'exploitation	119,0	98,4
<b>Prestation globale</b>	<b>3 128,6</b>	<b>3 554,0</b>
Approvisionnement/transport d'énergie	-790,1	-1 214,4
Matériel et prestations de tiers	-570,7	-599,0
Charges de personnel	-880,1	-937,5
Autres charges d'exploitation	-208,7	-217,3
<b>Charges d'exploitation</b>	<b>-2 449,6</b>	<b>-2 968,2</b>
<b>Résultat d'exploitation avant amortissements et dépréciations (EBITDA)</b>	<b>679,0</b>	<b>585,8</b>
Amortissements et dépréciations	-243,3	-231,3
Résultat des sociétés associées	39,0	40,4
<b>Résultat d'exploitation (EBIT)</b>	<b>474,7</b>	<b>394,9</b>
Produits financiers	48,5	108,3
Charges financières	-80,5	-83,1
<b>Résultat avant impôts sur le bénéfice (EBT)</b>	<b>442,7</b>	<b>420,1</b>
Impôts sur le bénéfice	-60,3	-92,7
<b>Bénéfice net</b>	<b>382,4</b>	<b>327,4</b>
dont:		
– Part des actionnaires BKW	361,7	304,6
– Participations ne donnant pas le contrôle	20,7	22,8
Bénéfice par action en CHF (non dilué et dilué)	6,86	5,77

# Compte de résultat global consolidé

En millions de CHF	2020	2021
<b>Bénéfice net</b>	<b>382,4</b>	<b>327,4</b>
Bénéfices/pertes actuariels (sociétés du groupe)		
– Bénéfices/pertes (–) actuariels	4,1	273,4
– Impôts sur le bénéfice	-0,4	-58,6
Bénéfices/pertes actuariels (sociétés associées)		
– Bénéfices/pertes (–) actuariels	8,0	39,4
– Impôts sur le bénéfice	-0,4	-3,4
Actifs financiers évalués à leur juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global et qui n'ont pas d'incidence sur le compte de résultat		
– Ajustements de valeur	0,1	0,0
<b>Total des postes non recyclables dans le compte de pertes et profits, après impôts</b>	<b>11,4</b>	<b>250,8</b>
Changes		
– Changes	-19,0	-35,5
– Transfert au compte de pertes et profits	1,0	0,0
Opérations de couverture (sociétés du groupe)		
– Ajustements de valeur	-0,1	-210,9
– Transfert au compte de pertes et profits	0,0	0,2
– Impôts sur le bénéfice	0,0	44,3
Opérations de couverture (sociétés associées)		
– Ajustements de valeur	-3,1	3,4
<b>Total des postes recyclables dans le compte de pertes et profits, après impôts</b>	<b>-21,2</b>	<b>-198,5</b>
<b>Autres éléments du résultat global</b>	<b>-9,8</b>	<b>52,3</b>
<b>Résultat global</b>	<b>372,6</b>	<b>379,7</b>
dont:		
– Part des actionnaires BKW	350,5	349,7
– Participations ne donnant pas le contrôle	22,1	30,0

# Bilan consolidé

En millions de CHF	31.12.2020	31.12.2021
<b>Actif</b>		
Liquidités	825,1	931,0
Créances résultant de ventes et de prestations et autres créances	659,4	1 269,7
Actifs contractuels	152,2	182,3
Créances fiscales en cours	20,9	29,6
Immobilisations financières	210,9	116,0
Produits dérivés	131,1	1 585,4
Stocks	66,7	93,0
Comptes de régularisation	125,2	147,5
<b>Total actif circulant</b>	<b>2 191,5</b>	<b>4 354,5</b>
Immobilisations financières	1 294,2	1 406,1
Produits dérivés	12,6	197,4
Participations dans des sociétés associées	1 409,1	1 461,7
Immobilisations corporelles	3 457,5	3 523,3
Actifs incorporels	1 023,2	1 096,5
Créances fiscales latentes	40,0	40,6
<b>Total actif immobilisé</b>	<b>7 236,6</b>	<b>7 725,6</b>
<b>Total actif</b>	<b>9 428,1</b>	<b>12 080,1</b>
<b>Passif</b>		
Engagements résultant de ventes et de prestations et autres engagements	532,2	897,4
Passifs contractuels	85,5	94,3
Impôts passifs en cours	64,8	51,5
Engagements financiers	108,0	862,2
Produits dérivés	178,7	1 769,8
Provisions	178,8	152,2
Comptes de régularisation	203,9	279,5
<b>Total engagements à court terme</b>	<b>1 351,9</b>	<b>4 106,9</b>
Engagements financiers	1 430,1	1 215,9
Produits dérivés	31,9	285,7
Engagement de prévoyance du personnel	257,8	9,1
Autres engagements	354,4	349,2
Provisions	1 580,1	1 399,5
Impôts différés passifs	432,5	487,5
<b>Total engagements à long terme</b>	<b>4 086,8</b>	<b>3 746,9</b>
<b>Total engagements</b>	<b>5 438,7</b>	<b>7 853,8</b>
Capital-actions	132,0	132,0
Réserves provenant de capitaux	41,3	41,3
Réserves provenant de bénéfices	3 810,1	3 987,0
Autres réserves	-284,0	-238,9
Actions propres	-3,7	-3,5
<b>Total part des actionnaires BKW</b>	<b>3 695,7</b>	<b>3 917,9</b>
Participations ne donnant pas le contrôle	293,7	308,4
<b>Total fonds propres</b>	<b>3 989,4</b>	<b>4 226,3</b>
<b>Total passif</b>	<b>9 428,1</b>	<b>12 080,1</b>



## Variation des fonds propres consolidés

En millions de CHF	Capital-actions	Réserves provenant de capitaux	Réserves provenant de bénéfices	Autres réserves	Actions propres	Part des actionnaires BKW	Participations ne donnant pas le contrôle	Total
<b>Fonds propres au 31.12.2019</b>	<b>132,0</b>	<b>41,3</b>	<b>3 562,9</b>	<b>-272,8</b>	<b>-1,5</b>	<b>3 461,9</b>	<b>273,3</b>	<b>3 735,2</b>
Bénéfice net			361,7			361,7	20,7	382,4
Autres éléments du résultat global				-11,1		-11,1	1,3	-9,8
<b>Résultat global</b>			<b>361,7</b>	<b>-11,1</b>		<b>350,6</b>	<b>22,0</b>	<b>372,6</b>
Dividendes			-116,0			-116,0	-9,1	-125,1
Transactions avec les actions propres			-5,7		-2,2	-7,9		-7,9
Rémunérations en actions			5,6			5,6		5,6
Acquisition de participations ne donnant pas le contrôle			-2,1			-2,1	-1,7	-3,8
Changements dans le périmètre de consolidation						0,0	0,7	0,7
Apport de fonds propres via des participations ne donnant pas le contrôle						0,0	8,5	8,5
Variation des engagements à l'égard des participations non majoritaires			3,6			3,6		3,6
Cession d'actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global			0,1	-0,1		0,0		0,0
<b>Fonds propres au 31.12.2020</b>	<b>132,0</b>	<b>41,3</b>	<b>3 810,1</b>	<b>-284,0</b>	<b>-3,7</b>	<b>3 695,7</b>	<b>293,7</b>	<b>3 989,4</b>
Bénéfice net			304,6			304,6	22,8	327,4
Autres éléments du résultat global				45,1		45,1	7,2	52,3
<b>Résultat global</b>			<b>304,6</b>	<b>45,1</b>		<b>349,7</b>	<b>30,0</b>	<b>379,7</b>
Dividendes			-126,6			-126,6	-5,3	-131,9
Transactions avec les actions propres			-6,1		0,2	-5,9		-5,9
Rémunérations en actions			7,2			7,2		7,2
Acquisition de participations ne donnant pas le contrôle			-3,3			-3,3	-10,1	-13,4
Apport de fonds propres via des participations ne donnant pas le contrôle						0,0	0,1	0,1
Variation des engagements à l'égard des participations non majoritaires			1,1			1,1		1,1
<b>Fonds propres au 31.12.2021</b>	<b>132,0</b>	<b>41,3</b>	<b>3 987,0</b>	<b>-238,9</b>	<b>-3,5</b>	<b>3 917,9</b>	<b>308,4</b>	<b>4 226,3</b>

# Flux de trésorerie consolidés

En millions de CHF	2020	2021
Résultat avant impôts sur le bénéfice	442,7	420,1
Résultat financier	32,0	-25,2
Correction des transactions sans incidence sur les liquidités	307,1	105,2
Variation de l'actif circulant net (hors immobilisations, engagements financiers à court terme et produits dérivés)	-22,3	-285,9
Impôts sur le bénéfice payés	-97,6	-74,2
Autres dépenses/rentées financières	0,3	-3,1
<b>Cash-flow résultant de l'activité d'exploitation avant utilisation des provisions nucléaires</b>	<b>662,2</b>	<b>136,9</b>
Utilisation des provisions nucléaires avec droit à remboursement au niveau des fonds d'Etat	-58,0	-53,6
Utilisation des provisions nucléaires sans droit à remboursement au niveau des fonds d'Etat	-74,7	-69,2
<b>Cash-flow résultant de l'activité d'exploitation</b>	<b>529,5</b>	<b>14,1</b>
Investissements en immobilisations corporelles	-203,6	-229,9
Désinvestissements en immobilisations corporelles	4,1	9,5
Acquisition de nouvelles sociétés du groupe	-57,9	-107,3
Cession de sociétés du groupe	0,3	0,0
Investissements dans des sociétés associées	-5,1	-14,6
Désinvestissements dans des sociétés associées	26,1	21,0
Versements aux fonds de désaffectation et de gestion des déchets radioactifs	-30,4	-36,5
Remboursements des fonds de désaffectation et de gestion des déchets radioactifs	86,5	53,7
Investissements en autres immobilisations financières à long et court termes	-27,5	-156,1
Désinvestissements en autres immobilisations financières à long et court termes	12,3	226,0
Investissements en actifs incorporels	-17,0	-14,5
Désinvestissements en actifs incorporels	1,1	0,0
Intérêts perçus	1,9	1,2
Dividendes perçus	20,9	22,2
<b>Cash-flow résultant de l'activité d'investissement</b>	<b>-188,3</b>	<b>-225,3</b>
Vente/achat d'actions propres	-8,0	-8,8
Acquisition de participations ne donnant pas le contrôle	-3,6	-8,9
Apport de capital via des participations ne donnant pas le contrôle	6,5	0,1
Augmentation des engagements financiers à court et long termes	20,8	658,6
Diminution des engagements financiers à court et long termes	-68,4	-165,2
Augmentation des autres engagements à long terme	15,0	18,6
Diminution des autres engagements à long terme	-0,1	0,0
Intérêts versés	-34,1	-34,3
Dividendes distribués	-125,1	-131,9
<b>Cash-flow résultant de l'activité de financement</b>	<b>-197,0</b>	<b>328,2</b>
Différences de change sur liquidités	-2,6	-11,1
<b>Variation nette des liquidités</b>	<b>141,6</b>	<b>105,9</b>
<b>Liquidités au début de l'exercice</b>	<b>683,5</b>	<b>825,1</b>
<b>Liquidités à la fin de l'exercice</b>	<b>825,1</b>	<b>931,0</b>

# Rapport de l'organe de révision sur l'audit du groupe



Ernst & Young SA  
Schanzenstrasse 4a  
Case postale  
CH-3001 Berne

Téléphone +41 58 286 61 11  
Téléfax +41 58 286 68 18  
www.ey.com/ch

A l'Assemblée générale de  
BKW SA, Berne

Berne, le 10 mars 2022

## Rapport de l'organe de révision sur l'audit du groupe



### Opinion d'audit

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de BKW SA et de ses filiales (le groupe), comprenant le bilan consolidé au 31 décembre 2021, le compte de pertes et profits consolidés, le compte de résultat global consolidé, la variation des fonds propres consolidés et le tableau des flux de trésorerie consolidés pour l'exercice arrêté à cette date ainsi que l'annexe aux états financiers consolidés, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

Selon notre appréciation, les états financiers consolidés (référence à la version allemande pages 22 à 96) donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du patrimoine et de la situation financière du groupe au 31 décembre 2021 ainsi que de ses résultats et de ses flux de trésorerie pour l'exercice arrêté à cette date conformément aux International Financial Reporting Standards (IFRS) et sont conformes à la loi suisse.



### Bases de l'opinion d'audit

Nous avons effectué notre audit en conformité avec la loi suisse dans le respect des International Standards on Auditing (ISA) et des Normes d'audit suisses (NAS). Notre responsabilité selon ces dispositions et ces normes est décrite plus en détail dans le paragraphe du présent rapport intitulé «Responsabilité de l'organe de révision pour l'audit du groupe».

Nous sommes indépendants du groupe, conformément aux dispositions légales suisses, aux exigences de la profession et à l'International Code of Ethics for Professional Accountants (including International Independence Standards) de l'International Ethics Standards Board for Accountants (code IESBA), et nous avons rempli nos autres obligations professionnelles dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.



### Éléments clés de l'audit

Les éléments clés de l'audit sont les éléments qui, selon notre jugement professionnel, sont les plus importants pour notre audit des états financiers consolidés de l'exercice. Nous avons examiné ces éléments dans le cadre de l'audit global du groupe et nous les avons pris en compte lors de la constitution de l'opinion d'audit que nous avons émise; il n'est pas fourni d'opinion d'audit distincte à leur sujet. Nous décrivons ci-dessous, pour chaque élément clé, les réponses que nous avons apportées lors de l'audit.

Nous avons respecté les responsabilités décrites dans la section «Responsabilité de l'organe de révision pour l'audit du groupe» du présent rapport, y compris les responsabilités liées aux éléments clés. Notre audit comprend la mise en œuvre de procédures définies en fonction de notre évaluation du risque d'anomalies significatives dans les états financiers consolidés. Les résultats de nos procédures d'audit, y compris les procédures réalisées afin de répondre aux éléments décrits ci-dessous, constituent la base pour fonder notre opinion d'audit sur les états financiers consolidés.



### **Classification et évaluation des contrats sur le commerce d'énergie & application du Hedge Accounting**

#### **– Risque**

Comme présenté dans la note 7 chiffre d'affaires net respectivement 29 Dérivés, BKW conclut des contrats de livraison et d'achat d'électricité avec des tiers. Les contrats sont qualifiés soit comme transaction «own-use», soit comme instrument financier (transactions commerciales ou transactions de couverture respectivement) selon l'objectif du contrat. La distinction entre les deux catégories «own-use» et instrument financier est primordiale. En effet, la première catégorie n'est pas reconnue au bilan et est comptabilisée brute lors de sa réalisation en tant qu'approvisionnement en énergie et respectivement chiffre d'affaires. Concernant la deuxième catégorie, la comptabilisation se fait à la juste valeur (Fair value) à la date de clôture de l'exercice et le bénéfice net résultant est représenté dans le chiffre d'affaires net. BKW a défini des règles précises selon lesquelles les contrats doivent être catégorisés, comptabilisés et évalués.

Comme indiqué à la note 30 Opérations de couverture, BKW a introduit le Hedge Accounting dans ses activités liées à l'énergie au cours de l'exercice. Son application correcte a une influence significative sur le résultat présenté, sur les autres éléments du résultat global et les capitaux propres.

#### **– Nos procédures d'audit**

Nous avons réalisé nos procédures d'audit à l'aide des contrôles internes et d'entretiens avec les personnes responsables, afin de vérifier, à la date de clôture, qu'aucun contrat «own use» ou contrat qualifié d'instrument financier n'ait été reclassé subséquemment dans l'autre catégorie contrairement à son objectif initial. De plus, nous avons testé les contrôles internes existants sur les contrats établis avec les contreparties et examiné ces contrôles basés sur des échantillons. A la fin de l'année, nous avons audité par échantillonnage les contrats qualifiés comme instruments financiers lors de l'établissement du bilan à l'aide de spécialistes en évaluation. Nous avons analysé les opérations de couverture désignées pour le Hedge Accounting, notamment en ce qui concerne le traitement des inefficacités, et vérifié l'intégralité de la documentation pertinente pour le Hedge Accounting.

Nos procédures d'audit n'ont donné lieu à aucune réserve concernant la classification et l'évaluation des contrats sur le commerce d'énergie, ainsi que l'application correcte du hedge accounting.

### **Evaluation des provisions pour élimination des déchets nucléaires**

#### **– Risque**

La centrale nucléaire Mühleberg a été déclassée le 20 décembre 2019. BKW est légalement tenue d'assumer les coûts de démantèlement en cours et la gestion des déchets nucléaires. Les provisions y relatives sont des éléments clés de l'audit puisqu'elles sont significatives et se basent sur différentes hypothèses. Comme décrit à la note 25, un calcul des frais actualisé, appelé étude de coûts (effectuée la dernière fois en 2021), est actualisé tous les 5 ans et est ensuite revu par l'Inspection fédérale de la sécurité nucléaire (IFSN). Le calcul des frais actualisé a été effectué pour le compte et selon les exigences de la Commission administrative des fonds de désaffectation pour les installations nucléaires et fonds de gestion des déchets radioactifs provenant des centrales nucléaires (CA STENFO) en collaboration avec swissnuclear. Les provisions, décrites à la note 25, sont réajustées lors d'une nouvelle évaluation et ce pour chaque exercice respectif.



#### – Nos procédures d'audit

Nous avons obtenu une compréhension des différentes hypothèses et des valeurs retenues pour l'estimation de la provision et avons vérifié la comptabilisation effectuée par BKW. En outre, nous avons vérifié les valeurs établies avec la dernière étude de coûts disponible et audité l'origine et l'importance des variations ainsi que des estimations sur la base de documents internes et externes de BKW. Finalement, nous avons vérifié la comptabilisation des ajustements, notamment en raison de l'utilisation depuis le déclassement.

Nos procédures d'audit n'ont donné lieu à aucune réserve concernant l'évaluation des provisions pour élimination des déchets nucléaires.

#### Evaluation des contrats d'acquisition d'énergie défavorables (courbes des prix)

##### – Risque

BKW détient des participations dans différentes sociétés associées. En ce qui concerne les sociétés associées, BKW s'est engagée à acheter l'énergie au prix de revient majoré d'une marge définie. Selon la structure des coûts des sociétés associées, ainsi que de l'évolution actuelle et attendue des prix (courbe des prix de l'électricité), ces contrats d'acquisition d'énergie peuvent devenir des contrats défavorables. BKW ne comptabilise pas ces pertes valeurs contre la participation elle-même mais présente une provision décrite à la note 25 sous «Contrats d'acquisition d'énergie défavorables». Pour les contrats d'acquisition d'énergie défavorables, différentes hypothèses sur les valeurs futures doivent être établies. Ces hypothèses peuvent avoir un impact non négligeable sur l'évaluation de la provision. Les provisions sur les contrats défavorables en sont d'autant plus essentielles et sont soumises à diverses hypothèses, comme indiqué ci-dessus

##### – Nos procédures d'audit

Nous avons revu avec le management le processus d'identification des contrats potentiellement défavorables. Afin d'évaluer le calcul des provisions pour contrats défavorables, nous avons fait appel à nos spécialistes d'évaluation qui ont audité les hypothèses ainsi que les méthodes de calcul. Les courbes de prix ont notamment été comparées avec des études externes.

Nos procédures d'audit n'ont donné lieu à aucune réserve concernant l'évaluation des contrats d'acquisition d'énergie défavorables.



#### Autres informations du rapport de gestion

Le conseil d'administration est responsable des autres informations du rapport de gestion. Les autres informations comprennent toutes les informations présentées dans le rapport de gestion, à l'exception des états financiers consolidés, des comptes annuels, le rapport de rémunération et de nos rapports correspondants.

Les autres informations du rapport de gestion ne constituent pas l'objet de notre opinion d'audit sur les états financiers consolidés et nous ne formulons aucune appréciation sur ces informations.

Dans le cadre de notre audit du groupe, il est de notre devoir de lire les autres informations et de juger s'il existe des incohérences significatives par rapport aux états financiers consolidés ou à nos conclusions d'audit, ou si les autres informations semblent présenter des anomalies significatives d'une autre façon. Si, sur la base de nos travaux, nous arrivons à la conclusion qu'il existe une anomalie significative dans les autres informations, nous devons produire un rapport. Nous n'avons aucune remarque à formuler à ce sujet.



### Responsabilité de l'organe de révision pour l'audit du groupe

Le conseil d'administration est responsable de l'établissement des états financiers consolidés donnant une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats en conformité avec les IFRS et les exigences légales. Le conseil d'administration est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement d'états financiers consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des états financiers consolidés, le conseil d'administration est responsable d'évaluer la capacité du groupe à poursuivre l'exploitation de l'entreprise. Il a en outre la responsabilité de présenter, le cas échéant, les éléments en rapport avec la capacité du groupe à poursuivre ses activités et d'établir le bilan sur la base de la continuité de l'exploitation, sauf s'il existe une intention de liquidation ou de cessation d'activité, ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste.



### Responsabilité de l'organe de révision pour l'audit du groupe

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé en conformité avec la loi suisse dans le respect des ISA et des NAS permette toujours de détecter une anomalie qui pourrait exister. Des anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Un descriptif plus détaillé de nos responsabilités dans l'audit des états financiers est disponible sur le site Internet d'EXPERTsuisse : <http://expertsuisse.ch/fr-ch/audit-rapport-de-revision>. Ce descriptif fait partie de notre rapport.



### Rapport sur les autres obligations légales et réglementaires

Conformément à l'art. 728a, al. 1, ch. 3, CO et à la Norme d'audit suisse 890, nous confirmons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des états financiers consolidés, défini selon les prescriptions du conseil d'administration.

Nous recommandons d'approuver les présents états financiers consolidés.

Ernst & Young SA

Rico Fehr  
Expert-réviseur agréé  
(Réviseur responsable)

Philippe Wenger  
Expert-réviseur agréé



BKW mise systématiquement sur l'innovation et la technologie. Pour la première fois, une ligne de traction des chemins de fer allemands est étudiée selon la méthode numérique BIM (Building Information Modeling). Pour en savoir plus: [www.bkw.ch/rg21](http://www.bkw.ch/rg21)



BKW SA

# Comptes annuels de BKW SA



# Compte de résultat

<b>En millions de CHF</b>	2020	2021
Produits de participations	133,1	137,9
Produits financiers	29,4	29,0
Autres produits d'exploitation	1,0	1,3
<b>Total des produits</b>	<b>163,5</b>	<b>168,2</b>
Charges d'intérêt	-28,6	-28,4
Autres charges financières	-0,9	-0,8
Autres charges d'exploitation	-5,4	-6,3
Impôts directs	-1,8	-1,0
<b>Total des charges</b>	<b>-36,7</b>	<b>-36,5</b>
<b>Bénéfice net</b>	<b>126,8</b>	<b>131,7</b>

# Bilan

En millions de CHF	31.12.2020	31.12.2021
<b>Actif</b>		
Liquidités	6,7	14,8
Créances		
– envers des tiers	0,3	0,8
– envers des participations	200,9	748,3
Comptes de régularisation	2,4	2,7
<b>Total actif circulant</b>	<b>210,3</b>	<b>766,6</b>
Prêts		
	1184,1	1456,7
Autres immobilisations financières		
– envers des tiers	6,6	5,6
Participations	1489,8	1675,1
<b>Total actif immobilisé</b>	<b>2680,5</b>	<b>3137,4</b>
<b>Total actif</b>	<b>2890,8</b>	<b>3904,0</b>
<b>Passif</b>		
Engagements résultant de ventes		
– envers des tiers	0,1	0,1
– envers des participations	1,1	0,0
Engagements à court terme porteurs d'intérêts		
– Emprunts	0,0	200,0
– Prêts passifs	0,0	548,3
– envers des participations	0,0	472,7
Autres engagements à court terme		
– envers des tiers	0,3	0,9
Comptes de régularisation	8,4	8,7
<b>Total engagements à court terme</b>	<b>9,9</b>	<b>1230,7</b>
Engagements à long terme porteurs d'intérêts		
– Emprunts	900,0	700,0
– Prêts passifs	283,9	272,3
<b>Total engagements à long terme</b>	<b>1183,9</b>	<b>972,3</b>
<b>Total fonds de tiers</b>	<b>1193,8</b>	<b>2203,0</b>
Capital-actions	132,0	132,0
Réserves légales provenant de capitaux		
– Réserve issue d'apports de capital	26,1	26,1
Réserves légales provenant de bénéfices		
– Réserves légales provenant de bénéfices	1153,7	1155,0
– Réserves pour actions propres	1,3	0,0
Réserves facultatives provenant de bénéfices		
– Résultat reporté	259,5	259,6
– Bénéfice net	126,8	131,7
Bénéfice au bilan	386,3	391,3
Actions propres	-2,4	-3,4
<b>Total fonds propres</b>	<b>1697,0</b>	<b>1701,0</b>
<b>Total passif</b>	<b>2890,8</b>	<b>3904,0</b>

# Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels



Ernst & Young SA  
Schanzenstrasse 4a  
Case postale  
CH-3001 Berne

Téléphone: +41 58 286 61 11  
Téléfax: +41 58 286 68 18  
www.ey.com/ch

A l'Assemblée générale de  
BKW SA, Berne

Berne, le 10 mars 2022

## Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de BKW SA, comprenant le compte de résultat, le bilan et l'annexe (référence à la version allemande pages 30 à 34) pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2021.



### Responsabilité du Conseil d'administration

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux dispositions légales et aux statuts, incombe au Conseil d'administration. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil d'administration est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.



### Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour fonder notre opinion d'audit.



### Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2021 sont conformes à la loi suisse et aux statuts.



### Éléments clés de l'audit au titre de la circulaire 1/2015 de l'Autorité fédérale de surveillance en matière de révision (ASR)

Les éléments clés de l'audit sont les éléments qui, selon notre jugement professionnel, sont les plus importants pour notre audit des comptes annuels. Nous avons déterminé qu'il n'y a pas d'éléments clés de l'audit à communiquer dans notre rapport.



### Rapport sur d'autres dispositions légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR) et d'indépendance (art. 728 CO et art. 11 LSR) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément à l'article 728a al. 1 chiffre 3 CO et à la Norme d'audit suisse 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Conseil d'administration.

En outre, nous attestons que la proposition relative à l'emploi du bénéfice au bilan est conforme à la loi suisse et aux statuts et recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Ernst & Young SA

Rico Fehr  
Expert-réviseur agréé  
(Réviseur responsable)

Philippe Wenger  
Expert-réviseur agréé



Un réseau électrique fiable et puissant est la colonne vertébrale d'une société moderne. BKW Power Grid met à profit les possibilités de la transition numérique pour planifier, construire et exploiter le réseau électrique de BKW conformément aux exigences. Pour en savoir plus: [www.bkw.ch/Irg21](http://www.bkw.ch/Irg21)

RAPPORT DE GESTION 2021

# Rapport de rémunération



## RAPPORT DE RÉMUNÉRATION

# Le système de rémunération assure le succès de l'entreprise



Chers actionnaires,  
Mesdames, Messieurs,

Ce rapport de rémunération présente les principes de rémunération, les programmes de rémunération et le cadre de gouvernance régissant la rémunération des membres du conseil d'administration et de la direction du groupe BKW. Il comporte des informations détaillées concernant les rémunérations accordées au conseil d'administration et à la direction du groupe pour l'exercice 2021.

Bien que BKW ait une nouvelle fois réussi à rehausser fortement son chiffre d'affaires de 15% et à poursuivre sa trajectoire de croissance au cours de l'exercice 2021, elle n'a pas tout à fait atteint les objectifs ambitieux fixés pour le bénéfice. La révision générale de la centrale nucléaire de Leibstadt, qui a duré plus longtemps que prévu, a prélevé son tribut. Sans cet effet négatif ponctuel, les chiffres ciblés auraient été dépassés. Tous les domaines d'activité – Énergie, Réseaux et Prestations – ont contribué à la progression du chiffre d'affaires. De plus, la valeur boursière s'est accrue de 20 %.

Le rapport de rémunération explique comment ces facteurs ont influencé la rémunération variable des membres de la direction du groupe au cours de l'exercice sous revue.

Ainsi que cela avait été annoncé dans le rapport de rémunération 2020, le conseil d'administration a remanié le système de rémunération de la direction du groupe. La part variable à court terme en espèces (bonus) revêt désormais une plus grande importance, et deux indicateurs de performance supplémentaires ont été adoptés, à savoir le bénéfice net opérationnel et le rendement relatif des actions de BKW. De plus, les actions bloquées ne sont plus attribuées sur la base de leur cours moyen en 2014 et 2015, mais sur la base de leur cours moyen des deux années civiles précédant l'attribution. Le système de rémunération adapté a toujours pour objectif de favoriser, d'une part, le succès pérenne de BKW et, d'autre part, la concordance entre les intérêts de la direction et ceux du groupe et de ses actionnaires.



Davantage de précisions sur le système de rémunération sont décrites dans ce rapport.

Durant les dernières années, la rémunération de la direction du groupe a été progressivement alignée sur les niveaux du marché, sachant que pendant cette période, BKW a connu une très forte croissance: à la fin 2021, l'entreprise affichait en effet un chiffre d'affaires de 3554 millions de CHF, avec quelque 10 750 collaborateurs. Dans ce sillage, la valeur de l'entreprise a également enregistré une hausse notable.

Lors de l'assemblée générale 2022, nous vous soumettrons le présent rapport de rémunération pour approbation dans le cadre d'un vote consultatif. Vous constaterez que les rémunérations versées au conseil d'administration et à la direction du groupe se situent dans les limites de rémunération maximales approuvées à l'occasion de l'assemblée générale.

Vous serez également appelés à émettre un vote contraignant sur le montant global maximal de la rémunération du conseil d'administration pour la période de mandat allant jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire, ainsi que sur le montant global maximal de la rémunération de la direction du groupe pour l'exercice 2023. Ces deux montants sont identiques à ceux de l'exercice précédent.

Au nom du conseil d'administration, je vous remercie de votre soutien.

Meilleures salutations,



Roger Baillod  
Président du conseil d'administration

## 1. Politique de rémunération de BKW

La politique de rémunération établie pour BKW par le conseil d'administration s'inscrit directement dans la stratégie du groupe et vise en particulier à protéger les intérêts à long terme de l'entreprise. Elle repose sur les principes suivants.

### Conseil d'administration

Afin de garantir leur indépendance dans l'exercice de leur mission de surveillance, les membres du conseil d'administration perçoivent uniquement une rémunération fixe et des jetons de présence en espèces. Ils peuvent en outre acheter un nombre limité d'actions de l'entreprise à des conditions préférentielles.

### Direction du groupe

Le système de rémunération est conçu pour offrir la possibilité de recruter et de retenir à long terme les personnes les plus qualifiées pour les fonctions cruciales. Il doit également permettre que les intérêts des membres les plus éminents de la direction coïncident avec ceux de l'entreprise et de ses actionnaires, de façon à favoriser une hausse durable de la valeur de l'entreprise. Il obéit aux principes suivants:

<b>Adéquation aux performances</b>	<b>Adéquation au marché et au barème interne</b>
<b>Continuité et stabilité</b>	<b>Simplicité</b>

#### Adéquation aux performances:

La rémunération de la direction du groupe est liée au résultat de l'entreprise et à l'évolution du cours de l'action au regard d'un large benchmark.

#### Continuité et stabilité:

En parallèle, le système de rémunération de BKW est axé sur la continuité et la stabilité. Une part substantielle de la rémunération est versée sous la forme d'actions bloquées afin d'aligner les intérêts de la direction du groupe avec ceux de l'entreprise et des actionnaires. Il tend en outre

à éviter que des risques excessifs soient pris et à renforcer l'orientation vers la croissance à long terme. Ce système produit donc un levier moindre que les modèles appliqués dans d'autres sociétés cotées en bourse.

#### Adéquation au marché et au barème interne:

BKW s'efforce de garantir à chaque fonction une rémunération conforme aux conditions du marché, indépendamment du sexe, de l'âge, de la nationalité ou d'autres caractéristiques démographiques. Elle rétribue la compétence et la responsabilité, ainsi que le travail fourni, en mettant l'accent sur la mise en œuvre de la stratégie et le résultat de l'entreprise. Afin de s'assurer que la rémunération globale corresponde aux niveaux du marché et aux résultats fournis, BKW vérifie régulièrement que les fourchettes salariales des différentes catégories professionnelles s'alignent sur les niveaux médians du marché. En 2021, une analyse de la parité des salaires a en outre été menée dans toutes les grandes sociétés suisses du groupe. Elle a conclu que toutes les sociétés étudiées respectent les prescriptions de la loi sur l'égalité entre femmes et hommes.

#### Simplicité

Le système de rémunération est simple et transparent.

Au titre de cette politique, BKW réexamine le système de rémunération du conseil d'administration et de la direction du groupe à des intervalles de deux à quatre ans. En 2019, BKW a chargé le cabinet de conseil spécialisé HCM International SA d'examiner le système de rémunération de la direction du groupe. Ce cabinet n'exerçait aucun autre mandat pour BKW. Au cours de l'exercice sous revue, aucun consultant externe n'est intervenu en matière de rémunération.

Le conseil d'administration a utilisé les résultats de cet examen pour définir les changements à apporter au système de rémunération à partir de 2021. Aux fins de la révision du système de rémunération, le niveau de rémunération de la direction du groupe a également été comparé au marché. Afin de dûment tenir compte des spécificités de BKW, un groupe de comparaison représentatif a été réuni.

Le marché pertinent pour le recrutement de talents au sein de BKW est constitué en majeure partie d'entreprises industrielles cotées en bourse d'une taille et d'une complexité similaires. Il s'agissait donc de sélectionner les sociétés industrielles suisses cotées en bourse (hors sociétés financières et pharmaceutiques dont les salaires sont élevés) présentant une capitalisation boursière comparable et un chiffre d'affaires de même niveau.

Le groupe de comparaison comprenait les entreprises suivantes: ams, Bucher Industries, Clariant, Conzzeta, Daetwyler, dormakaba, Fraport, Geberit, Georg Fischer, Givaudan, Landis + Gyr, Lonza, Implenia, OC Oerlikon, SIG Combibloc, Schmolz + Bickenbach (devenue Swiss Steel Group), Sonova, Straumann, Sulzer, Swisscom, Tecan et VAT Group.

## 2. Fixation des rémunérations: organisation et compétences

Les articles 24 à 29 des statuts définissent les principes de base du système de rémunération et les organes participant à leur détermination. Ceux-ci sont disponibles sur le site Internet de BKW à l'adresse [www.bkw.ch/statuts](http://www.bkw.ch/statuts) et règlent ce qui suit:

- Comité de rémunération (art. 24 et 25)
- Votes sur la rémunération (art. 26, 27 et 28)
- Rémunération du conseil d'administration (art. 27)
- Rémunération de la direction du groupe et montant complémentaire pour les nouveaux membres (art. 28)
- Contrats avec des membres du conseil d'administration ou de la direction du groupe (art. 29)

Les tableaux suivants reprennent en détail la répartition des tâches et des compétences entre l'assemblée générale (AG), le conseil d'administration (CA) et le comité de rémunération et de nomination (CRN).

### Aperçu de la répartition des compétences et des activités

Objet	CRN	CA	AG	Activité du CRN en 2021		
				Février	Septembre	Novembre
Montants globaux maximaux pour la rémunération du conseil d'administration et de la direction du groupe	PP <sup>1</sup>	P <sup>2</sup>	A <sup>3</sup>	●		
Montant complémentaire pour la rémunération de membres de la direction du groupe nouvellement nommés <sup>4</sup>	A <sup>4,5</sup>			n/a	n/a	n/a
Politique et système de rémunération de BKW	PP	A			●	
Principes et système de rémunération pour le conseil d'administration et la direction du groupe	PP	A				●
Critères de performance pour les rémunérations versées à la CEO et aux membres de la direction du groupe	A <sup>5</sup>					●
Rémunération individuelle pour le conseil d'administration	PP	A <sup>6</sup>				●
Évaluation des prestations et rémunération individuelle de la CEO	A <sup>5,6</sup>			●		
Évaluation des prestations et rémunérations individuelles pour les membres de la direction du groupe (sauf CEO)	A <sup>4,5,6</sup>			●		
Rapport de rémunération	PP	A	VC <sup>7</sup>	●		
Principes régissant la sélection des candidats pour l'élection ou la réélection au sein du conseil d'administration	PP	A			●	●
Traitement des élections et planification de la relève pour le conseil d'administration et la direction du groupe	PP	A			●	●

1 PP signifie préparation et proposition au conseil d'administration

2 P signifie proposition à l'assemblée générale

3 A signifie approbation

4 Sur proposition de la CEO

5 Dans le cadre des statuts

6 Dans le cadre du montant global maximal approuvé par l'assemblée générale

7 VC signifie vote consultatif

### Comité de rémunération et de nomination

Conformément à l'art. 25 des statuts, le travail du comité de rémunération et de nomination, au niveau supérieur de l'entreprise, porte sur la stratégie de rémunération, les objectifs d'entreprise et les critères de performance de BKW en lien avec la rémunération de la direction du groupe. Parallèlement, ce comité a également pour tâche d'élaborer les critères régissant la sélection des candidats au conseil d'administration et à la direction du groupe. Le comité est composé de trois membres, qui sont les suivants:

Roger Baillod	Président du conseil d'administration, président
Hartmut Geldmacher	Vice-président du conseil d'administration, membre
Andreas Rickenbacher	Membre du conseil d'administration, membre

Le conseil d'administration réfléchit actuellement à scinder le comité de rémunération et de nomination en un comité de la rémunération et du personnel, assorti de comités de nomination formés sur une base ad hoc. La composition des comités serait également redéfinie dans ce cadre. Il est notamment prévu que le président du conseil d'administration ne puisse plus présider en même temps le comité de la rémunération et du personnel.

Au besoin, des cadres supérieurs peuvent être invités aux séances du comité de rémunération et de nomination. Ils n'assistent toutefois pas aux discussions ou aux votes sur leurs propres prestations ou rémunérations.

Lorsque le conseil d'administration se réunit, le président du comité de rémunération et de nomination l'informe sur les activités et les décisions du comité. En cas d'urgence, les informations requises peuvent également lui être communiquées en dehors d'une réunion. Tous les membres du conseil d'administration peuvent consulter les procès-verbaux des séances du comité de rémunération et de nomination.

En 2021, le comité a tenu trois séances ordinaires, durant lesquelles il a notamment traité des sujets récurrents mentionnés dans le tableau ci-dessus. Au cours de neuf séances extraordinaires et vidéoconférences, il s'est en outre penché sur la planification de la relève pour le conseil d'admini-

nistration et la direction du groupe, ainsi que sur la rémunération du conseil d'administration et de la CEO. Le taux de participation a atteint 100% à chaque séance.

Au début 2021, le conseil d'administration a constitué un comité de nomination temporaire, qui s'est chargé de recruter un nouveau membre du conseil d'administration pour remplacer Roger Baillod après sa désignation à la présidence. Ce comité, qui réunissait Urs Gasche, Roger Baillod et Hartmut Geldmacher, a traité les élections au cours de trois séances réparties en janvier et février 2021.

Sachant que la CEO se retirera dans le courant 2022, le conseil d'administration a désigné un deuxième comité de nomination temporaire en décembre 2021. Il se compose de Roger Baillod, Andreas Rickenbacher et Rebecca Guntern et il a la responsabilité de rechercher et de proposer des candidates et candidats appropriés pour le poste de CEO. Ce comité a tenu deux séances en 2021.

### Implication des actionnaires

Les assemblées générales ordinaires du 15 mai 2020 et du 7 mai 2021 ont tenu un vote contraignant sur le montant global maximal de la rémunération du conseil d'administration et de la direction du groupe et un vote consultatif sur le rapport de rémunération. Le montant global de la rémunération du conseil d'administration se rapporte à la période comprise entre l'assemblée générale actuelle et l'assemblée suivante. En revanche, le montant global de la rémunération de la direction du groupe se rapporte à l'exercice complet suivant l'assemblée générale.

Lors de l'assemblée générale de 2021, les actionnaires ont approuvé les montants globaux de la rémunération de la direction du groupe à quelque 93% des voix et ceux du conseil d'administration à 97% (assemblée générale 2020: 95% pour la direction du groupe et 97% pour le conseil d'administration), mais manifesté une moindre adhésion au rapport de rémunération 2021, approuvé à 84% des voix (rapport de rémunération 2019 à l'assemblée générale 2020: 84%). À la lumière de ce résultat, BKW a entamé un dialogue avec les actionnaires afin de sonder leurs préoccupations quant à sa politique et ses projets en

matière de rémunération. Cet échange a abouti aux conclusions suivantes:

- Les actionnaires apprécieraient l'introduction d'indicateurs de performance pour l'attribution d'actions bloquées. Après un débat minutieux sur la conception de cet élément de rémunération, le comité de rémunération et de nomination avait conclu que les actions devaient continuer d'être attribuées avec une période de blocage de trois ans et sans condition de performance future. Cette décision s'appuie sur la politique de rémunération de BKW: d'une part, il s'agit de mettre en relation les performances de l'entreprise, les intérêts des actionnaires et les rémunérations. En même temps, BKW doit cependant garder à l'esprit, dans la conception de son système de rémunération, que certaines de ses branches opèrent dans un environnement réglementé et échappent ainsi au diktat de la maximisation des bénéfices à court et à long terme. De plus, elle doit éviter les incitants erronés à trop court terme dans la structure des rémunérations, car les investissements dans les ventes d'énergie et les activités de réseaux s'inscrivent dans la durée: l'horizon d'investissement pour les installations de production et de réseau s'étend aisément sur 30 ans et plus. Il est donc justifié d'élaborer un système de rémunération prudent, comportant peu de leviers agissant à court terme, et de privilégier la loyauté durable de la direction du groupe à l'égard de l'entreprise. La dimension des performances est toutefois évaluée à travers l'évolution du cours de l'action, car les actions attribuées sont bloquées pendant trois ans et la direction du groupe est ainsi récompensée si leur cours monte. Aucun effet de levier supplémentaire ne s'exerce, afin d'éviter les incitants pervers.
- Les actionnaires ont par ailleurs noté que la rémunération de la direction du groupe BKW était élevée par rapport à d'autres entreprises dans lesquelles les pouvoirs publics détiennent une participation majoritaire. D'une part, BKW est une entreprise cotée en bourse et, d'autre part, son actionnaire majoritaire appartient aux pouvoirs publics. Le rôle du canton de Berne se limite toutefois à son statut d'actionnaire, avec l'ensemble des opportunités, des risques et des droits que cela comporte. BKW n'est investie d'aucun mandat de prestation légal ou contractuel pour le canton et ne dispose d'aucune garantie de déficit de l'autorité publique. Le marché pertinent pour le recrutement de talents au sein de BKW est constitué en majeure partie d'entreprises industrielles cotées en bourse d'une taille et d'une complexité similaires, et non d'entreprises soumises à un contrôle public. BKW doit donc s'inspirer, pour définir sa politique de rémunération, des sociétés cotées en bourse établies en Suisse, dont les pratiques en la matière diffèrent sensiblement des entreprises publiques. Le montant des rémunérations se rapproche progressivement du niveau du marché depuis quelques années. Au lendemain de sa transformation stratégique, BKW arbore un nouveau visage. À la fin 2021, elle a réalisé un chiffre d'affaires de 3 554 milliards de CHF et atteint une valeur boursière de 6,3 milliards de CHF, avec 10 750 collaborateurs. Dans ce sillage, la rémunération globale des membres de la direction du groupe a été adaptée au cours des dernières années, mais elle demeure en deçà du niveau médian calculé pour les entreprises de comparaison.
- Les actionnaires escomptent qu'une part de la rémunération de la direction du groupe soit liée à des objectifs de durabilité. BKW publie un rapport de durabilité dans le cadre de son rapport de gestion. Les chiffres-clés et les objectifs sous-jacents à ce rapport seront analysés plus en détail les prochaines années. Le conseil d'administration envisagera d'intégrer des objectifs de durabilité dans la rémunération de la direction du groupe lorsque le système qui les détermine sera arrivé à maturité.

## 3. Rémunération du conseil d'administration

### 3.1 Éléments de rémunération du conseil d'administration

Le système de rémunération de BKW vise en particulier à garantir l'indépendance du conseil d'administration dans sa surveillance de la direction du groupe. Pour cette raison, l'accent est mis sur des éléments de rémunération fixes – le conseil d'administration ne perçoit aucune rémunération basée sur la performance ou le résultat.

#### a) Rémunération fixe (de base)

La rémunération de base du conseil d'administration comporte des honoraires fixes. Le montant de ces honoraires dépend de la fonction (président, vice-président ou membre) ainsi que de la participation à des comités du conseil d'administration et de la fonction occupée en leur sein.

Fonction	Rémunération brute (p. a.)
Président du conseil d'administration	CHF 336 000
Vice-président du conseil d'administration	CHF 62 400
Membre du conseil d'administration	CHF 48 000
Président de comité	CHF 12 000

En cas de surplus de travail passager substantiel par rapport aux années précédentes, le conseil d'administration peut décider d'une rémunération supplémentaire d'un montant maximal de 20 % des honoraires.

#### b) Jetons de présence

Un jeton de présence fixe d'un montant de CHF 2 400 est octroyé pour chaque participation à une séance du conseil d'administration ou d'un comité. Jusqu'au mois de mars 2021, le président du conseil d'administration ne percevait pas de jetons de présence. Depuis mars 2021, il perçoit des jetons de présence pour sa participation aux séances d'un comité, mais toujours pas pour les séances du conseil d'administration.

#### c) Rémunération en actions

Les membres du conseil d'administration ont une fois par an la possibilité de participer au capital-actions de BKW à des conditions préférentielles. Sous réserve d'une situation exceptionnelle, le nombre maximum d'actions accessibles à prix préférentiel est de 600. Le rabais correspond à 30 % du cours moyen de l'action au dernier trimestre de l'exercice précédent.

Pour les membres du conseil d'administration, l'accès au programme de participation au capital-actions constitue une incitation à favoriser l'accroissement durable de la valeur de l'entreprise et resserre le lien entre leurs intérêts et ceux des actionnaires. Les actions acquises ne peuvent être revendues qu'à l'issue d'une période de blocage de trois ans.

#### d) Cotisations aux assurances sociales (autres rémunérations)

Ces rémunérations englobent les contributions versées par BKW aux assurances sociales ainsi que d'éventuels impôts à la source. Les membres du conseil d'administration ne sont pas assurés à la caisse de pension BKW.

#### e) Contrats

Il est possible de conclure des contrats de mandat à durée déterminée ou indéterminée avec les membres du conseil d'administration (art. 29 des statuts), mais le mandat est exclusivement soumis aux résultats de l'élection annuelle au conseil d'administration par l'assemblée générale. Il n'existe pas de contrat de travail entre BKW et les membres de son conseil d'administration. Les membres du conseil d'administration sont indépendants; leurs droits et obligations sont régis par les normes du droit des sociétés et par les dispositions des statuts, règlements et contrats de mandat.

Le conseil d'administration examine en ce moment la possibilité de simplifier son système de rémunération dans la perspective d'abandonner les jetons de présence et d'adapter les honoraires fixes en conséquence.

### 3.2 Rémunérations versées en 2021

Les chiffres des rémunérations du conseil d'administration sont ceux de l'exercice correspondant aux comptes annuels. Les rémunérations octroyées aux membres du conseil d'administration pour les exercices 2021 et 2020 sont présen-

tées ci-après. Pour certains membres du conseil d'administration, les rémunérations fixes sont en partie ou en totalité versées à l'employeur.

Les indemnités fixes et les jetons de présence n'ont pas changé pour l'exercice 2021. Les jetons de présence attribués dépendent du nombre de séances du conseil d'administration auquel chaque membre assiste. Le président ne perçoit pas de jetons de présence pour les séances ordinaires du conseil d'administration, mais bien, depuis mars 2021, pour sa participation aux séances des comités. Le conseil d'administration a approuvé a posteriori l'octroi d'une rémunération supplémentaire de CHF 51 500 à Urs Gasche pour le surcroît de travail et les nombreuses séances extraordinaires tenues pour remanier le système de rémunération et nommer les nouveaux membres du conseil d'administration en 2020, aucun jeton de présence ne lui ayant

été accordé dans ce cadre. Cette somme figure dans le tableau des rémunérations. Les rémunérations en actions intègrent l'avantage matériel correspondant à l'achat d'actions BKW à un prix préférentiel. En 2021, chaque membre du conseil d'administration a eu la possibilité d'acquérir 600 actions BKW (2020: 600 actions) à un prix préférentiel de CHF 67,45 (2020: CHF 50,4) par action. La valeur vénale sous-jacente au cours de clôture le premier jour de la période de référence (c.-à-d. le 17 mars 2021) était de CHF 108 (2020: CHF 73,50) par action. En raison des divers changements intervenus en son sein et du prochain départ de la CEO, le conseil d'administration a tenu le même nombre de séances en 2021 qu'au cours de l'exercice précédent. La rémunération cumulée des membres du conseil d'administration est donc restée inchangée durant l'exercice sous revue.

VÉRIFIÉ

VÉRIFIÉ

### Rémunérations versées aux membres du conseil d'administration durant l'exercice 2021

En milliers de CHF		Rémunérations fixes	Jetons de présence	Rémunérations en actions <sup>1</sup>	Total des rémunérations	Cotisations aux assurances sociales	Total
Roger Baillod	Membre/président à partir de mai 2021	252	36	13	301	2	303
Hartmut Geldmacher	Vice-président	62	43	13	118	56 <sup>2</sup>	174
Carole Ackermann	Membre	56	24	13	93	2	95
Petra Denk	Membre à partir de mai 2021	32	14	0	46	0	46
Urs Gasche	Président jusqu'à mai 2021	192 <sup>3</sup>	0	13	205	23	228
Rebecca Guntern	Membre	48	14	13	75	12	87
Andreas Rickenbacher	Membre	48	43	13	104	16	120
Kurt Schär	Membre	48	24	13	85	2	87
<b>Total</b>		<b>738</b>	<b>198</b>	<b>91</b>	<b>1 027</b>	<b>113</b>	<b>1 140</b>

- 1 La rémunération en actions correspond à la différence entre la valeur vénale au sens fiscal (cours de clôture du premier jour de la période de référence moins 16,038%) et le prix d'acquisition résultant du programme de participation au capital-actions (cours moyen du quatrième trimestre de l'exercice précédent moins 30%).
- 2 Outre les cotisations aux assurances sociales, les impôts à la source sont également inclus.
- 3 Inclut la rémunération de CHF 51 500 approuvée par le conseil d'administration pour le mandat 2021/2022 pour le surcroît de travail et les nombreuses séances extraordinaires liées au remaniement du système de rémunération et aux nouvelles nominations. Le président du conseil d'administration n'avait pas droit à des jetons de présence en 2020.

**Rémunérations versées aux membres du conseil d'administration durant l'exercice 2020**

En milliers de CHF		Rémunérations fixes	Jetons de présence	Rémunérations en actions <sup>1</sup>	Total des rémunérations	Cotisations aux assurances sociales	Total
Urs Gasche	Président	336	0	7	343	44	387
Hartmut Geldmacher	Vice-président	62	79	7	148	73 <sup>2</sup>	221
Carole Ackermann	Membre	48	31	7	86	1	87
Roger Bailiod	Membre	60	29	7	96	1	97
Rebecca Guntern	Membre	48	22	7	77	12	89
Andreas Rickenbacher	Membre	48	72	1	121	19	140
Kurt Schär	Membre	48	36	7	91	1	92
<b>Total</b>		<b>650</b>	<b>269</b>	<b>43</b>	<b>962</b>	<b>151</b>	<b>1 113</b>

- 1 La rémunération en actions correspond à la différence entre la valeur vénale au sens fiscal (cours de clôture du premier jour de la période de référence) et le prix d'acquisition résultant du programme de participation au capital-actions.  
2 Outre les cotisations aux assurances sociales, les impôts à la source sont également inclus.

### 3.3 Respect de la rémunération globale maximale approuvée par l'assemblée générale pour le mandat 2020/2021

L'assemblée générale approuve le montant global maximal de la rémunération du conseil d'administration pour le mandat qui s'écoule entre l'assemblée générale (en mai d'une année) et l'assemblée générale suivante (en avril de l'année suivante). Le présent rapport de rémunération se réfère en revanche à l'exercice annuel et nécessite donc de procéder à une régularisation pour une période de huit mois (de mai à décembre 2021).

L'assemblée générale 2021 a approuvé un montant global maximal de CHF 1 400 000 pour les rémunérations du conseil d'administration pour le mandat 2021/2022. Au 31 décembre 2021, CHF 730 000 ont été versés aux membres du conseil d'administration. La rémunération restant à verser en 2022 (de janvier à avril 2022), qui n'est pas encore connue au moment de la rédaction du présent rapport, respectera le cadre du montant global approuvé par l'assemblée générale. L'assemblée générale 2022 aura à examiner un rapport couvrant l'ensemble de la période de

rémunération (de l'assemblée générale 2021 à l'assemblée générale 2022).

Concernant le mandat précédent 2020/2021, l'assemblée générale annuelle 2020 avait approuvé une rémunération globale maximale de CHF 1 200 000. Cette limite a été respectée, la rémunération globale effectivement versée au cours du mandat totalisant CHF 1 161 000.

### 3.4 Paiements aux anciens membres du conseil d'administration et aux proches

Aucune rémunération n'a été versée à d'anciens membres du conseil d'administration au cours de l'exercice sous revue. Aucune rémunération n'a été versée non plus à des proches de membres du conseil d'administration.

### 3.5 Prêts et crédits aux membres du conseil d'administration

Aucun prêt ou crédit n'a été accordé aux membres du conseil d'administration au cours de l'exercice. Il n'existait aucun prêt ou crédit à la fin de l'exercice sous revue.

VÉRIFIÉ

VÉRIFIÉ



## 4. Rémunération de la direction du groupe

### 4.1 Éléments de rémunération de la direction du groupe

Le système de rémunération de la direction du groupe est conçu pour inciter les membres à œuvrer pour le développement positif de BKW à long terme. C'est pourquoi la rémunération se compose d'une part fixe substantielle, d'une rémunération variable à court terme en espèces et d'une participation aux résultats à long terme sous forme d'actions incessibles.

#### Éléments de rémunération de la direction du groupe

	Instrument	Objectif	Facteurs	Objectifs de performance
<b>Salaire de base annuel</b>	Rémunération mensuelle en espèces	Recrutement et fidélisation des collaborateurs	Fonction, rémunération usuelle sur le marché, qualifications et expérience	
<b>Rémunération variable à court terme</b>	Rémunération annuelle variable en espèces	Rémunération liée aux performances	Performances annuelles	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Bénéfice net op.</li> <li>– Rendement relatif des actions</li> <li>– Repositionnement stratégique des ventes d'énergie</li> </ul>
<b>Rémunération en actions incessibles</b>	Actions soumises à une période de blocage de trois ans	Fidélisation des collaborateurs à long terme en harmonie avec les intérêts des actionnaires	Cours de l'action	
<b>Prestations de prévoyance et cotisations sociales</b>	Prévoyance, assurances et prestations accessoires	Protection contre les risques Recrutement/fidélisation des collaborateurs	Pratiques usuelles sur le marché et fonction	

#### a) Rémunération de base annuelle fixe

La rémunération de base rétribue l'exercice d'une fonction. Elle est fixée en fonction des responsabilités assumées, de l'expérience et de l'influence sur le résultat de l'entreprise. La rémunération de base est versée en espèces.

#### b) Rémunération variable à court terme

La rémunération variable à court terme (Short-Term Incentive, STI) tient compte de la réalisation des objectifs de la direction du groupe et de la CEO, tels qu'ils sont fixés par le comité de rémunération et de nomination.

La valeur-cible de la rémunération variable à court terme s'élève à 30 % de la rémunération de base.

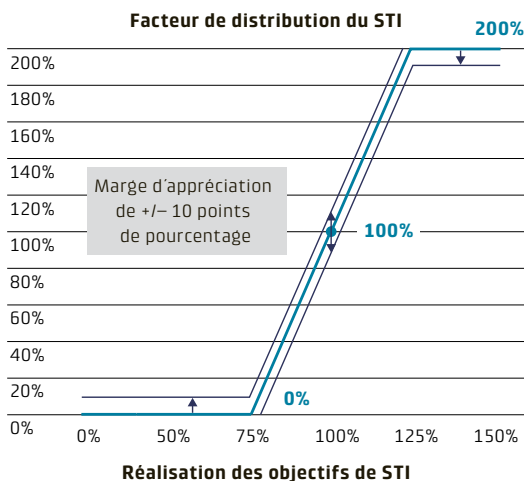
Le STI est désormais défini sur la base du bénéfice net opérationnel inscrit au budget et du rendement relatif des actions. À cette fin, le bénéfice net opérationnel est calculé à l'exclusion du résultat des placements dans les fonds de désaffectation et de gestion, car ces placements sont

gérés par la commission administrative des fonds et échappent donc au contrôle de la direction du groupe BKW. Le rendement relatif des actions est devenu un indicateur supplémentaire des performances, d'une part, pour assurer une meilleure adéquation entre les intérêts de la direction et ceux des actionnaires et, d'autre part, pour intégrer dans le calcul les performances relatives de BKW par rapport aux entreprises de comparaison composant l'indice SMCI. Dans ce cadre, le bénéfice net opérationnel est pondéré à 75 % et le rendement relatif des actions à 25 %.

Le facteur de distribution (appliqué au bonus cible) oscille entre 0 et 200 %. Si les objectifs sont réalisés à hauteur de 75 %, le facteur de distribution est nul. S'ils le sont à hauteur de 125 %, le facteur de distribution culmine à 200 %. Dans la marge de 75 à 125 % de réalisation des objectifs, la progression du facteur de distribution est linéaire. Le montant maximal du STI correspond en toute circonstance à 200 % du bonus cible, soit 60 % de la rémunération de base. Une réalisation des objectifs dépassant 125 % ne donne donc pas

lieu à un paiement supérieur au facteur maximal de 200% du bonus cible.

De plus, le comité de rémunération et de nomination est habilité à ajuster le facteur de distribution calculé d'après les objectifs quantitatifs dans une fourchette de -10 à +10 points de pourcentage. Cet ajustement repose sur l'évaluation des objectifs qualitatifs, et dans des cas exceptionnels, il peut varier entre les différents membres de la direction du groupe. L'objectif qualitatif pour l'exercice 2021 consiste notamment à repositionner les ventes d'énergie de façon stratégique sur les marchés européens volatils de l'énergie.



À la demande du comité de rémunération et de nomination, le conseil d'administration peut, dans une situation exceptionnelle, réduire ou supprimer totalement le versement quel que soit le degré de réalisation des objectifs. Une situation exceptionnelle de ce type peut se présenter, par exemple, lorsque l'existence de l'entreprise est menacée, ce qui explique que l'on puisse renoncer à la distribution de dividendes et/ou au versement d'une éventuelle participation aux résultats aux collaborateurs qui y ont droit. Dans ce cas, ils n'ont pas droit à la rémunération variable à court terme.

La rémunération variable à court terme est versée en espèces l'année civile suivant l'année de l'évaluation.

### c) Rémunération en actions incessibles

Cette part de rémunération (Long-Term Incentive, LTI) a pour objectif d'assurer le succès durable de

l'entreprise. Elle est en corrélation directe avec les opportunités et les risques inhérents à l'évolution du cours de l'action. Compte tenu de l'évolution positive du cours de l'action depuis quelques années, la rémunération en actions s'est avérée être une composante importante de la rémunération globale des membres de la direction du groupe. Les actions attribuées sont soumises à une période de blocage de trois ans.

Pour les membres de la direction du groupe, la participation aux résultats à long terme sous forme d'actions incessibles s'élève, sauf situation exceptionnelle, à 30% de la rémunération de base de l'exercice en cours. Elle est calculée en premier lieu en francs suisses et octroyée ensuite sous la forme d'actions bloquées de BKW SA.

Le montant attribué est converti en actions sur la base du cours moyen de l'action BKW pendant les deux exercices précédant la date de l'attribution.

Les actions sont attribuées annuellement au premier trimestre de l'année civile suivant l'année de l'évaluation. Elles sont transférées aux collaborateurs participant au système après la décision du conseil d'administration sur la distribution d'un dividende. Le droit à une attribution d'actions n'est acquis que si le conseil d'administration propose à l'assemblée générale la distribution d'un dividende sur les bénéfices engrangés pour l'année de l'évaluation. Si, pour des raisons économiques, aucun dividende ne peut être distribué, le droit à une attribution d'actions est entièrement annulé pour l'exercice concerné.

En cas de rupture des rapports de travail, les périodes de blocage des actions continuent à courir comme prévu.

### d) Cotisations sociales, prestations de prévoyance et prestations accessoires

Les membres de la direction du groupe sont assurés dans l'institution de prévoyance ordinaire créée pour tous les collaborateurs. Les prestations de prévoyance englobent les contributions de l'employeur aux assurances sociales et à la caisse de pension. La caisse de pension BKW gère depuis 2019 un plan de prévoyance basé sur la primauté des cotisations, conformément aux prescriptions de la loi sur la prévoyance professionnelle (LPP). Le plan de pension couvre les revenus annuels jusqu'à CHF 860400 à un taux

de cotisation variable en fonction de l'âge (y compris la moitié de la rémunération en espèces variable à court terme), les cotisations étant versées par l'entreprise et les collaborateurs conformément aux règles applicables pour l'ensemble du personnel.

La direction du groupe a droit à des indemnités forfaitaires conformément à la directive relative aux dépenses applicable à tous les cadres, qui a été approuvée par les autorités fiscales. Comme tous les collaborateurs, les membres de la direction du groupe ont en outre droit à une prime pour leurs anniversaires d'ancienneté, conformément au règlement général. Pour le surplus, ils ne peuvent prétendre à d'autres prestations accessoires.

#### e) Contrats

Conformément à l'art. 29 des statuts, les contrats entre BKW et des membres de la direction du groupe ne peuvent être conclus que pour une durée maximale d'un an ou avec un délai de congé maximal de douze mois.

Les contrats de travail des membres de la direction du groupe concordent avec les exigences de l'ordonnance contre les rémunérations abusives dans les sociétés anonymes cotées en bourse. Durant l'exercice sous revue, tous les membres de la direction du groupe avaient des contrats de travail à durée indéterminée avec un préavis de résiliation de six mois. Il n'est pas prévu d'indemnités de départ contractuelles, de dispositions particulières sur la prise de contrôle ou d'indemnités de non-concurrence pour les membres de la direction du groupe.

#### f) Disposition particulière pour la rémunération de la CEO

En ce qui concerne la CEO, une disposition particulière a été adoptée pour une période transitoire en 2020 et s'applique également pour 2021 et au prorata pour 2022. Pour 2021, la structure de rémunération de la CEO est la suivante:

- rémunération annuelle de base fixe (brute): CHF 918 918;
- rémunération variable à court terme: CHF 491 000;
- attribution d'actions au titre de la participation aux résultats à long terme: CHF 273 499.

La CEO quittera ses fonctions courant 2022. La personne qui la remplacera sera rémunérée sur la base du système de rémunération ordinaire, toutes les dispositions transitoires étant abrogées.

## 4.2 Rémunérations versées en 2021

Les chiffres des rémunérations de la direction du groupe sont ceux de l'exercice correspondant aux comptes annuels. Par rapport à l'exercice 2020, la rémunération totale versée à la direction du groupe a augmenté de 5,1 %, tandis que la rémunération de la CEO a baissé de 2,5 %. Cette hausse est imputable à l'évolution suivante des différents éléments des rémunérations:

#### Rémunération de base

En 2021, la rémunération de base de la CEO est restée inchangée. Une adaptation extraordinaire de cette rémunération, correspondant au total à 22 %, a été décidée lorsque les contrats de travail des autres membres de la direction du groupe ont été adaptés au nouveau système de rémunération.

#### Rémunération variable à court terme

Avec un bénéfice net opérationnel de 245 millions de CHF, l'objectif a été partiellement atteint, ce qui a donné lieu à un facteur de distribution de 86 % pour cette composante. Le rendement des actions, à 32,7 %, a largement dépassé la moyenne de 14,2 % de l'indice SMCI, de sorte que le facteur de distribution s'est élevé à 200 % pour cette composante. Le facteur de distribution global pour la rémunération variable à court terme s'est ainsi établi à 114 %. Le comité de rémunération et de nomination est habilité à adapter ce facteur tel que calculé dans une fourchette de -10 à +10 points de pourcentage d'après la réalisation des objectifs qualitatifs. L'objectif qualitatif pour l'exercice 2021 consistait à repositionner les ventes d'énergie de façon stratégique sur les marchés européens volatils de l'énergie. La stratégie en matière d'énergie, qui a été remaniée de fond en comble et adaptée à la nouvelle réalité des marchés européens, a été soumise au conseil d'administration, qui l'a approuvée. Elle constitue désormais le socle de la stratégie de croissance de BKW, qui a été présentée lors du Capital Markets Day du 28 octobre 2021. Le comité de rémunération et de nomina-

tion a donc décidé de relever de 5% le facteur de distribution calculé.

Par conséquent, une rémunération variable à court terme de 119% de la valeur-cible a été versée.

### Rémunération variable à long terme

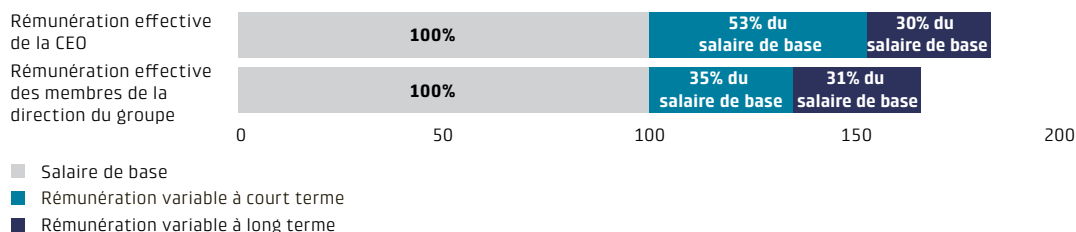
Les membres de la direction du groupe (y compris la CEO) ont reçu 10881 actions (2020: 21065). Conformément aux dispositions de transition spécifiques, la CEO a obtenu 2808 actions soumises à une période de blocage de trois ans (2020: 3465). La valeur de ces actions attribuées

dans le cadre du LTI, qui apparaît dans le tableau ci-dessous, est environ 36% plus basse que pour l'exercice précédent. Cela s'explique principalement en ce que le mode de calcul du nombre d'actions attribuées a été modifié conformément au nouveau système de rémunération introduit l'année dernière.

### Rapport entre la rémunération fixe et variable

En 2021, la rémunération variable a représenté 83% de la rémunération de base pour la CEO et 66% en moyenne pour les autres membres de la direction du groupe.

VÉRIFIÉ



### Rémunérations (brutes) versées aux membres de la direction du groupe et au membre ayant perçu la rémunération la plus élevée en 2021

En milliers de CHF	Suzanne Thoma CEO 2021	Direction du groupe <sup>1</sup> (CEO incluse) 2021
Rémunération de base fixe	919	3 463
Rémunération variable à court terme	491	1 389
Participation aux résultats à long terme (rémunérations en actions) <sup>2</sup>	273	1 065
Prestations accessoires et prestations de prévoyance <sup>3</sup>	200	813
<b>Total</b>	<b>1 883</b>	<b>6 730</b>

1 La direction du groupe était composée de cinq membres tout au long de l'exercice. Antje Kanngiesser était employée au sein de BKW jusqu'à la fin février, mais ne participait plus aux séances de la direction du groupe. La rémunération qu'elle a reçue pour les deux premiers mois de l'année est incluse dans la rémunération indiquée ci-dessus.

2 La rémunération en actions est indiquée sur la base de la valeur fiscale.

3 Les prestations de prévoyance représentent les montants payés au cours de l'exercice sous revue.

### Rémunérations (brutes) versées aux membres de la direction du groupe et au membre ayant perçu la rémunération la plus élevée en 2020

En milliers de CHF	Suzanne Thoma CEO 2020	Direction du groupe <sup>1</sup> (CEO incluse) 2020
Rémunération de base fixe	919	2 998
Rémunération variable à court terme	441	856
Participation aux résultats à long terme (rémunérations en actions) <sup>2</sup>	273	1 662
Prestations accessoires et prestations de prévoyance <sup>3</sup>	299	890
<b>Total</b>	<b>1 932</b>	<b>6 406</b>

1 La direction du groupe était composée de cinq membres tout au long de l'exercice.

2 La rémunération en actions est indiquée sur la base de la valeur fiscale.

3 Les prestations accessoires désignent une rémunération de CHF 38000 octroyée pour l'anniversaire de service de la CEO. Les prestations de prévoyance représentent les montants payés au cours de l'exercice sous revue.

VÉRIFIÉ

VÉRIFIÉ

#### 4.3 **Respect de la limite de rémunération globale décidée par l'assemblée générale pour l'exercice 2021**

En résumé, on constate que les prestations versées respectent entièrement le montant global maximal de CHF 8800000 approuvé par l'assemblée générale 2020 en ce qui concerne les rémunérations destinées à la direction du groupe pour l'exercice 2021.

#### 4.4 **Paiements aux anciens membres de la direction du groupe et aux proches**

Aucune rémunération n'a été versée à d'anciens membres de la direction du groupe au cours de l'exercice sous revue. Aucune rémunération n'a été versée non plus à des proches de membres de la direction du groupe.

#### 4.5 **Prêts et crédits aux membres de la direction du groupe**

Aucun prêt ou crédit n'a été accordé aux membres de la direction du groupe au cours de l'exercice. Il n'existait aucun prêt à la fin de l'exercice sous revue.

## 5. Participation du personnel au capital-actions

Les actions détenues par les membres du conseil d'administration et de la direction du groupe BKW ou leurs proches au 31 décembre 2021 et au 31 décembre 2020 sont consultables en page 34 de l'annexe aux comptes annuels.

Au 31 décembre 2021, le taux d'épuisement des fonds (Burn Rate) de l'entreprise, soit le nombre d'actions attribuées durant l'exercice divisé par le nombre total d'actions en circulation, s'élevait à 0,282% (2020: 0,246%). Ce taux correspond au nombre d'actions attribuées en 2021 au titre de tous les programmes de participation de BKW, divisé par le nombre total d'actions en circulation. En 2021, 148764 actions ont été attribuées (2020: 129750).

# Rapport de l'organe de révision sur la vérification du rapport de rémunération



Ernst & Young SA  
Schanzenstrasse 4a  
Case postale  
CH-3001 Berne

Téléphone: +41 58 286 61 11  
Téléfax: +41 58 286 68 18  
www.ey.com/ch

A l'Assemblée générale de  
BKW SA, Berne

Berne, le 10 mars 2022

## Rapport de l'organe de révision sur la vérification du rapport de rémunération

Nous avons effectué l'audit du rapport de rémunération de BKW SA pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2021. Notre audit s'est limité aux indications selon les articles 14 à 16 de l'ordonnance contre les rémunérations abusives dans les sociétés anonymes cotées en bourse (ORAb) aux endroits indiqués aux pages 54 à 60 du rapport de rémunération.



### Responsabilité du Conseil d'administration

La responsabilité de l'établissement et de la présentation sincère du rapport de rémunération conformément à la loi et à l'ordonnance contre les rémunérations abusives dans les sociétés anonymes cotées en bourse (ORAb) incombe au Conseil d'administration. Il est également responsable de la définition des principes de rémunération et de la fixation des rémunérations individuelles.



### Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur le rapport de rémunération. Nous avons effectué notre audit conformément aux Normes d'audit suisses. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles d'éthique et que notre audit soit planifié et réalisé de telle façon qu'il nous permette de constater avec une assurance raisonnable que le rapport de rémunération est conforme à la loi et aux articles 14 à 16 de l'ORAb.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les indications relatives aux indemnités, prêts et crédits selon les articles 14 à 16 ORAb contenues dans le rapport de rémunération. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que le rapport de rémunération puisse contenir des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. Cet audit comprend en outre une évaluation de l'adéquation des méthodes d'évaluation appliquées des éléments de rémunération ainsi qu'une appréciation de la présentation du rapport de rémunération dans son ensemble.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.



### Opinion d'audit

Selon notre appréciation, le rapport de rémunération de BKW SA pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2021 est conforme à la loi et aux articles 14 à 16 de l'ORAb.

Ernst & Young SA

Rico Fehr  
Expert-réviseur agréé  
(Réviseur responsable)

Philippe Wenger  
Expert-réviseur agréé

# Profils des candidats au CA

## Roger Baillod (1958, CH)

Économiste d'entreprise dipl. HES, expert comptable dipl.

### Expérience professionnelle, carrière

**Depuis 2017** Administrateur professionnel et consultant en entreprise

**1996–2016** Chief Financial Officer (jusqu'en sept. 2016) et membre de la direction du groupe de Bucher Industries SA à Niederweningen, Zurich (jusqu'en déc. 2016)

### Principaux mandats

- Membre du conseil d'administration de Rieter Holding SA, Winterthour
- Membre du conseil d'administration de KlingelInberg SA, Zurich
- Vice-président du conseil d'administration d'Ed. Geistlich Söhne AG für chemische Industrie, Schlieren, et membre du conseil d'administration de sa filiale Geistlich Pharma AG, Wolhusen

## Carole Ackermann (1970, CH, A)

Dr en économie HSG

### Expérience professionnelle, carrière

**Depuis 2007** CEO et cofondatrice de Diamondscull SA, Zoug

**2004–2007** Membre de la direction de Ionbond SA, Olten, CEO de Ionbond China

**1999–2004** Directrice de Saurer SA, Arbon

### Principaux mandats

- Membre du conseil d'administration de BVZ Holding AG, Zermatt
- Membre du conseil d'administration d'Allianz Suisse Société d'Assurances SA, Wallisellen
- Membre du conseil d'administration d'Allianz Suisse Société d'Assurances sur la Vie SA, Wallisellen
- Membre du conseil d'administration de BNP Paribas (Suisse) SA, Genève
- Présidente du conseil de fondation et du conseil d'administration de l'École hôtelière de Lausanne (EHL)
- Maître de conférences en gestion d'entreprise/ projet d'intégration à l'Université de Saint-Gall

## Petra Denk (1972, D)

Professeur en économie énergétique et économie d'entreprise, Prof. Dr.

### Expérience professionnelle, carrière

**Depuis 2012** Directrice de l'Institut für Systemische Energieberatung GmbH à l'université Landshut

**Depuis 2009** Chaire en économie énergétique et économie d'entreprise

**2001–2009** E.ON Energie SA, plusieurs fonctions, en dernier lieu responsable du développement du portefeuille international

### Principaux mandats

- Membre du conseil de surveillance d'AIXTRON SE, Herzogenrath
- Membre du conseil de surveillance et présidente du comité de technologie de Pfisterer SA, Winterbach

## Rebecca Guntern Flückiger (1972, CH)

Pharmacienne avec dipl. fédéral de l'Université de Bâle, Bachelor of Business Administration

### Expérience professionnelle, carrière

**Depuis 2020** Head Cluster Europe, Sandoz Pharmaceuticals SA

**2018–2019** Head Cluster Europe, Sandoz Pharmaceuticals SA

**2015–2018** Head Cluster BACH, Sandoz Pharmaceuticals SA

**2013–2015** Head Strategie Accounts & Commercial Excellence WEMEA, Sandoz Pharmaceuticals SA

**2011–2013** Country Head Spain & Cyprus, Sandoz Pharmaceuticals SA

**2008–2011** Country Head Switzerland, Sandoz Pharmaceuticals SA

### Principaux mandats

- Membre du conseil d'administration de diverses sociétés de Sandoz en Europe

**Kurt Schär (1965, CH)**  
**Électronicien radio-TV/planificateur marketing  
 et formation CA de la Swiss Board School**

**Expérience professionnelle, carrière**

**Depuis 2014** Propriétaire de Sunnsite Management AG, Mandats de conseil d'administration

**2001–2014** CEO de Biketec AG, fabricante de vélos électriques Flyer, Huttwil

**Principaux mandats**

- Membre du conseil d'administration d'IE Engineering Group AG, Zurich
- Membre du conseil d'administration de Boss Info Holding AG, Farnern

**Martin à Porta (1970, CH)**  
**Ingénieur diplômé (EPFZ)**

**Expérience professionnelle, carrière**

**Depuis 2019** Propriétaire d'APM Trans4mation AG, Zoug

**2016–2019** CEO de Pöyry Plc. Finlande

**2012–2015** CEO de Siemens Building Technologies Europe, Zoug

**2010–2012** CEO de Siemens Qatar

**Principaux mandats**

**Depuis 2021** Membre du conseil d'administration de Stantec Inc., Edmonton (CA)

**Depuis 2020** Membre du conseil d'administration d'UPM-Kymmene Corporation, Helsinki (FI)

**Profil du membre du conseil  
 d'administration détaché par le  
 canton de Berne**

Conformément à l'art. 19 des statuts, le canton de Berne est autorisé à déléguer deux représentants au sein du conseil d'administration. Le canton de Berne a décidé de ne plus désigner qu'un seul représentant au sein du conseil d'administration.

**Andreas Rickenbacher (1968, CH)**  
**Lic. ès sc. pol., économiste d'entreprise**

**Expérience professionnelle, carrière**

**Depuis 2016** Membre de conseils d'administration, entrepreneur, conseiller en entreprise

**2006–2018** Représentant du canton au conseil d'administration de Swissgrid SA

**2006–2016** Membre du Conseil-exécutif du canton de Berne, directeur de l'économie et de l'emploi (jusqu'en juin 2016); représentant du canton au conseil d'administration d'Assurance immobilière Berne AIB (2006-2010, d'office)

**2004–2006** Propriétaire de Rickenbacher Projets Sàrl (conseil en marketing et communication; mandats de conseil d'administration)

**Principaux mandats**

- Membre du conseil d'administration de Bernexpo AG, Berne
- Membre du conseil d'administration d'Aebi Schmidt Holding AG, Frauenfeld
- Membre du conseil d'administration de HRS Holding AG et de diverses filiales (groupe d'entreprises), Frauenfeld
- Vice-président de la fondation Switzerland Innovation, Berne
- Président de l'association des courses internationales de Wengen, Lauterbrunnen



# Représentant indépendant et organe de révision

## Représentant indépendant

Les actionnaires qui ne peuvent pas participer à l'assemblée générale peuvent se faire représenter par le représentant indépendant et lui donner des instructions.

Le représentant indépendant est élu par l'assemblée générale pour un mandat qui court jusqu'à la clôture de l'assemblée générale ordinaire suivante. Le conseil d'administration propose à l'assemblée générale d'élire Andreas Byland, notaire, en tant que représentant indépendant jusqu'à l'assemblée générale 2023. Il assume déjà cette fonction à l'assemblée générale actuelle. Il est notaire patenté depuis 1981 et travaille dans une étude à Berne. Il remplit les conditions légales relatives au représentant indépendant conformément à l'art. 8 de l'ORAb.

## Organe de révision

En tant que société cotée en Bourse, BKW SA est soumise au contrôle ordinaire. Une société de révision indépendante et surveillée par l'État doit contrôler si:

1. les comptes annuels et les comptes du groupe sont conformes aux prescriptions légales, aux statuts et au règlement choisi;
2. la proposition du conseil d'administration à l'assemblée générale concernant l'emploi du bénéfice résultant du bilan est conforme aux prescriptions légales et aux statuts;
3. un système de contrôle interne existe.

Le conseil d'administration propose à l'assemblée générale de réélire la société Ernst & Young SA comme organe de révision. Ernst & Young SA est une société de révision active à l'international. C'est une société de révision surveillée par l'État et agréée qui remplit les prescriptions légales nécessaires.

# Informations sur l'organisation

## Droit de participation et droit de vote

Les actionnaires inscrits au registre des actions de la société le 29 avril 2022 à 17h HNEC sont autorisés à participer à l'assemblée générale et à y voter (cf. article 4 des statuts). Aucun transfert d'actions de la société n'est inscrit au registre des actions du 29 avril (17h) au 16 mai 2022 inclus.

## Inscription à l'assemblée générale et cartes d'entrée

Les actionnaires inscrits au registre des actions peuvent demander leur carte d'entrée en envoyant le formulaire d'inscription joint à la convocation d'ici le 12 mai 2022 au moyen de l'enveloppe préaffranchie.

Les actionnaires peuvent également s'inscrire en ligne à l'adresse [www.bkw.ch/gvmanager](http://www.bkw.ch/gvmanager) (cf. «Portail des actionnaires»).

Les cartes d'entrée et le matériel de vote seront envoyés aux personnes inscrites entre le 2 mai et le 13 mai 2022. Les cartes d'entrée déjà délivrées ne sont plus valides si les actions correspondantes sont vendues avant l'assemblée générale et que la vente de telles actions est inscrite dans le registre des actions.

## Représentation

Les actionnaires ayant le droit de vote peuvent se faire représenter à l'assemblée générale par leur représentant légal, un autre actionnaire ayant le droit de vote ou par le représentant indépendant, Monsieur Andreas Byland, notaire, Bundesgasse 26, 3001 Berne.

Il existe deux méthodes pour octroyer des procurations:

- **Par écrit:** pour octroyer une procuration à l'un des représentants susmentionnés, le formulaire d'inscription joint à la convocation doit être dûment rempli et signé. Toutes les demandes de procuration parvenues jusqu'au 12 mai 2022 seront traitées dans les délais. Une enveloppe-réponse affranchie vous est également envoyée.
- **Par voie électronique:** les actionnaires peuvent octroyer une procuration à l'un des représentants susmentionnés jusqu'au 12 mai 2022 (23h59). En cas de délégation de pouvoir au représentant indépendant (Monsieur Andreas Byland, notaire, Bundesgasse 26, 3001 Berne), vous pouvez également donner des instructions de vote (cf. «Portail des actionnaires»).

## Portail des actionnaires

Sur Internet, les actionnaires peuvent commander une carte d'entrée, donner des instructions au représentant indépendant ou octroyer une procuration à un autre actionnaire ayant droit de vote. Le portail des actionnaires permet également de télécharger le rapport de gestion et de communiquer des changements d'adresse.

Pour ce faire, veuillez procéder comme suit: Allez sur le site Internet [www.bkw.ch/gvmanager](http://www.bkw.ch/gvmanager)

- connectez-vous au portail électronique «GVMANAGER Live by DEVIGUS» au moyen de votre code d'accès. Ce dernier se trouve dans la partie supérieure du formulaire d'inscription ci-joint (merci de respecter les majuscules et minuscules).
- vous avez les possibilités suivantes: commander une carte d'entrée OU octroyer une procuration et/ou donner des instructions de vote.
- votre code est valable une seule fois: il expire lorsque vous confirmez la commande d'une carte d'entrée ou l'octroi d'instructions de vote en appuyant sur la touche «Envoyer». Tant que vous êtes connecté au portail, vous pouvez modifier les éventuelles instructions de vote autant de fois que vous le souhaitez. En revanche, si vous commandez une carte d'entrée, vous ne pouvez plus donner d'instructions de vote.
- le portail ferme le 12 mai 2022, à 23h59.

#### **Précisions sur le déroulement de l'assemblée générale**

Tous les votants sont priés de s'inscrire sur la liste des intervenants, près du podium, avant le début de l'assemblée et de soumettre au préalable, par écrit, les éventuelles questions à la société (BKW SA, Investor Relations, Viktoria-platz 2, 3013 Berne ou [investor.relations@bkw.ch](mailto:investor.relations@bkw.ch)). Vous contribuez ainsi au bon déroulement de l'assemblée.

Le boîtier de vote électronique est disponible au guichet de validation. Les actionnaires quittant l'assemblée avant la fin sont priés de rendre leur matériel de vote, le boîtier électronique ainsi que les écouteurs d'interprétation simultanée et le système à boucle au guichet de validation.

#### **Rapport de gestion**

Le rapport de gestion comprend:

- le rapport annuel
- le rapport financier
- le rapport de corporate governance
- le rapport de rémunération
- le rapport de durabilité

Le rapport de gestion 2021 est disponible en ligne à l'adresse [www.bkw.ch/rapportdegestion21](http://www.bkw.ch/rapportdegestion21).

#### **Langue**

L'assemblée générale sera tenue en allemand avec traduction simultanée en français.

Un système à boucle est mis à disposition des personnes utilisatrices d'aides auditives, afin de transmettre la traduction directement sur l'aide auditive.

# Accès

## Kursaal Bern, Kornhausstrasse 3, 3013 Berne

### Accès en transports publics

Depuis la gare centrale de Berne, prenez le tram no 9 en direction de la gare de Wankdorf jusqu'à l'arrêt Kursaal. Le tram circule toutes les dix minutes et le trajet dure environ cinq minutes.

### Titre de transport

Cette convocation fait office de titre de transport le lundi 16 mai 2022 dans les zones Libero 100 et 101 (aller-retour, 2e classe).

**(2) (V) (SPEZ) (12) libero»**

### Accès en voiture

- Sortie d'autoroute «Bern-Wankdorf»
- Se diriger tout droit en direction du centre
- À la Papiermühlestrasse, prendre la présélection de droite. À la troisième intersection, tourner à droite dans la Viktoriastrasse (l'hôtel Allegro et le Kursaal sont indiqués)
- À Viktoriaplatz, tourner à gauche dans la Kornhausstrasse
- Le bâtiment se trouve sur la droite

**(GPS: 46.9527915 °N/7.4481958 °E)**

Les places de stationnement étant limitées aux alentours du Kursaal Bern, nous vous recommandons d'emprunter les transports publics.

## Plan d'accès

